



200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1789 JEUDI 25 JUILLET 2013

IMMIGRATION**Le HCR souhaite une solution définitive pour les ex-réfugiés angolais en RDC**

Une tripartite a mis ensemble, depuis le 23 juillet, à Kinshasa les experts de la RDC, de l'Angola et du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). L'objectif de ces assises est de trouver une solution définitive au problème des réfugiés angolais ayant souscrit pour le retour dans leur pays, mais qui n'ont pas pu être rapatriés avant la date de la proclamation de la clause de cessation du statut de réfugié pour les Angolais fixée au 30 juin 2012. Le représentant régional du HCR en RDC, Stefano Severe, a reconnu les efforts déployés par les différentes parties (gouvernements congolais et angolais et le HCR), pour le rapatriement de plus de dix-sept mille cent onze réfugiés angolais les deux dernières années. Par ailleurs, il a également profité pour plaider la cause de vingt-quatre mille neuf cent quarante candidats au retour qui n'ont pas pu être évacués à la suite de l'arrêt de l'opération.

Page 12

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL**Les demi-finales reportées au 26 juillet à Boma**

Les demi-finales de la 49^e Coupe du Congo de football ne se sont plus jouées mercredi au stade Socol de Boma, dans la province du Bas-Congo. Le FC MK de Kinshasa doit affronter Jeunesse sportive Groupe Bazano de Lubumbashi et Bukavu Dawa du Sud-Kivu s'opposera à Vutuka de Kikwit. L'organisateur a reprogrammé les deux rencontres pour vendredi afin d'attendre la formation de Bukavu Dawa qui n'a pas encore joint la ville de Boma. Aux dernières nouvelles, la délégation de l'équipe du Sud-Kivu séjournerait à Goma mardi dans l'objectif de prendre un vol pour Kinshasa et enfin gagner Boma. La finale est prévue pour dimanche et le vainqueur de la compétition se qualifiera pour la Coupe de la Confédération.

Page 14

Fardc et PNC**Reconnaissance des grades des officiers récemment promus**

Joseph Kabila entouré des officiers supérieurs de la police promus (Ph. Kokolo)

Le chef de l'État, Joseph Kabila Kabange, a présidé hier à la Cité de l'Union africaine la cérémonie de reconnaissance des grades des officiers supérieurs des Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) et de la Police nationale

congolaise (PNC). Cette manifestation concernait une centaine d'officiers généraux et supérieurs des deux corps dont une trentaine mis à la retraite. Circonsrivant le cadre de l'évènement, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale

et des anciens combattants, Alexandre Luba Ntambo, l'a inscrit dans le contexte de la réforme de l'armée et de la police initiée par le chef de l'État et dont les ordonnances signées, le 7 juillet, en constituent le déclin.

Aux officiers qui n'étaient pas

concernés par cette cérémonie, il leur a demandé de s'inscrire dans la vision du chef de l'État et de redoubler d'efforts pour mériter de la Nation et bénéficier aussi d'une promotion prochainement.

Page 13

CPI**La défense de Jean-Pierre Bemba sommée de boucler sa thèse avant le 25 octobre**

Jean Pierre Bemba

Une autre décision de la Cour pénale internationale (CPI) fait obligation à la défense du président du MLC, qui a déjà fait défiler une vingtaine de témoins, d'en-ci-

ter encore treize à partir du 20 août, date de la reprise du procès. Le nouveau calendrier, note-t-on, prévoit la fin de la présentation par la défense des moyens de preuve le 12 octobre. Après cette étape, le procureur devrait disposer de douze semaines (soit près de trois mois) pour déposer ses conclusions écrites et suivies, douze semaines plus tard, de celles de la défense.

Une situation qui découle des difficultés à faire venir des témoins dont certains sont réfugiés dans des pays étrangers, sans documents de voyage et craignant parfois pour leur sécurité. Ce qui n'a pas permis de faire

Page 12

OPPOSITION**Les FAC et alliés initient une pétition contre la révision de la Constitution**

« Les FAC s'opposent et s'opposeront avec la dernière énergie à toute tentative de révision de toutes les dispositions verrouillées de la Constitution visées dans l'article 220 », avait martelé le coordonateur de la plate-forme à l'ouverture mardi des assises de Notre-Dame-de-Fatima. Il a en profité pour inviter la population à signer une pétition pour marquer son opposition à toute velléité de révision de la Constitution précisément en ce qui concerne les dispositions verrouillées visées dans l'article 220. Il s'agit notamment du nombre et de la durée des mandats d'un chef d'État en RDC.

Tirant les enseignements de la présidentielle de 2011, les Forces acquises au changement (FAC) tiennent cette fois-ci au respect de la Constitution en s'interposant contre toute velléité qui tendraient à revoir la Constitution dans le sens de privilégier les intérêts de la majorité au pouvoir.

Page 13

ÉDITORIAL

Attention !

Oui, attention à ce que le recensement administratif spécial ne tourne pas au fiasco. Non par la faute de l'État qui s'implique fortement dans cette vaste opération sans laquelle il ne saurait y avoir des listes électorales crédibles, mais par la faute des acteurs locaux, administratifs et politiques, qui, manifestement, ne mesurent pas l'importance du processus ainsi engagé.

Il ne suffit pas, en effet, d'appeler les citoyens, par voie d'affiches, de banderoles, de spots radios ou télévisés, à se faire recenser pour que chacun d'eux effectue à temps la démarche nécessaire. Il faut aussi et surtout que dans tous les départements, toutes les villes, tous les villages, les autorités responsables, les élus locaux, les représentants de la société civile s'impliquent personnellement en démontrant que le fondement même de la démocratie est la constitution de listes reflétant la réalité. Or, pour l'instant du moins, rien de tel ne se produit.

Ce qui est en jeu dans cette affaire n'est pas seulement la mise en place d'un dispositif garantissant que tous les citoyens et toutes les citoyennes ont bien été recensés, que leur nom figurera bien demain sur les listes électorales et que, par conséquent, les prochains scrutins ne seront entachés par aucun manquement. C'est aussi la démonstration qu'une démocratie véritable n'existe que si chaque homme et chaque femme en âge de voter fait la démarche personnelle consistant à s'inscrire sur les listes de sa commune. C'est en quelque sorte un acte pédagogique qui fera, dans six mois, dans un an, dans dix ans, que tous les électeurs se rendront le moment venu dans les bureaux de vote afin de déposer leur bulletin dans l'urne.

Les dernières élections qui se sont déroulées dans notre pays ont été marquées par une abstention massive qui a projeté une image négative du Congo et qui a nourri les campagnes de dénigrement menées contre lui. Il importe au plus haut point que les scrutins à venir soient irréprochables et que, par conséquent les listes électorales soient fiables.

Cette partie-là se joue aujourd'hui et chacun, à sa place, doit contribuer à sa réussite.

Les Dépêches de Brazzaville

BDÉAC

37,3 milliards pour financer les projets dans la sous-région

Le montant de l'investissement a été approuvé à l'issue du deuxième conseil d'administration de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDÉAC), le 23 juillet à Brazzaville.



Le président du conseil d'administration de la BDÉAC (au centre) lors des travaux. ©DR

Les projets concernent, entre autres, la création d'une industrie de production de pâtes alimentaires au Cameroun, la construction d'une usine d'huile de palme et une savonnerie au Gabon, l'installation d'une usine de fabrication de produits laitiers au Tchad. Les infrastructures routières transfrontalières entre le Tchad et le Niger font également partie des priorités que s'est fixées la banque pour faire de sa zone un seul espace économique. Les opérateurs économiques et les banques bénéficieront de l'appui du Fonds français pour l'environnement mondial pour les opérations liées aux écosystèmes forestiers dans la sous-région.

« Le contenu de ces projets est conforme aux missions de la BDÉAC qui accompagne les

États dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté à travers, notamment, la promotion de la sécurité alimentaire, la facilitation des échanges humains et commerciaux, l'accès à une énergie fiable à coût raisonnable, ainsi que la création d'emplois dans le cadre d'initiatives privées et de partenariats public-privé », indique le communiqué final.

Les indicateurs de performance, souligne le communiqué, sont positifs avec notamment un résultat d'exploitation de l'ordre de 543 millions FCFA contre un objectif de 502 millions, soit un taux de réalisation de 108%. Notons que la banque a engagé des réformes importantes qui lui permettront de mobiliser les ressources appropriées convenant aux États et aux opérateurs

économiques de la sous-région, a assuré le président du conseil d'administration, Michaël Adande. En effet, l'audit réalisé en 2008, dans le cadre de l'accord de partenariat économique avec le fonds régional, avait enregistré quelques faiblesses structurelles et organisationnelles rendant nécessaires et urgentes les réformes institutionnelles. Le financement des projets d'infrastructures fait partie des fondamentaux que l'institution communautaire a inscrits dans son plan stratégique de 2013-2017, adopté en avril dernier. En vue, le développement socio-économique de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

Lopelle Mboussa Gassia et Tania Mahoungoud

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Genvais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali
Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mparra

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhis
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Mauouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Soré Moubélé Ngonu

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpi), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Soré Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericongocom

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpi), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

MARCHÉS PUBLICS

Des audits techniques et financiers annoncés

Prélude à ces audits annoncés, une séance de tirage au sort des marchés publics et délégations des services publics a eu lieu le 22 juillet à Brazzaville sous la supervision du président du conseil de régulation de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), Roger Rigobert Andeli.

L'échantillon de tirage au sort était constitué de 15% pour des marchés publics inférieurs à 50 millions FCFA, 25% pour ceux compris entre 50 et 500 millions FCFA et 60% pour des marchés au-delà de 500 millions FCFA, des exercices budgétaires 2011 et 2012.

Le premier marché tiré au sort hier concerne la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène de 50KVA avec investisseur pour le compte du ministère des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, pour un montant d'environ 29 millions FCFA. Le marché relatif à la construction des salles de classe à l'école de Ngoyo à Pointe-Noire, (ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation) sera aussi audité. Il a coûté 74, 158 millions FCFA.



Roger Rigobert Andeli devant l'huissier de justice pendant le tirage au sort

En effet, selon l'article 22 du décret n°2009-157 du 20 mai 2009 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'ARMP, le comité des audits et des enquêtes confie, au plus tard le 1er mars suivant la fin de l'exercice budgétaire, à un cabinet d'audit indépendant et de réputation professionnelle que cette institution aura préalablement recruté.

À travers l'audit technique, l'ARMP vérifiera les conditions de régularité et le degré de respect des dispositions et des procédures édictées par le code des marchés publics par les cellules de gestion et toutes les structures de l'administration impliquées dans la gestion des marchés publics. L'audit financier permettra, quant à lui, de vérifier que les dépenses engagées

service ou organisme concerné et des difficultés rencontrées. L'ARMP transmet le rapport aux autorités compétentes dont l'inspection générale des finances, l'inspection générale d'État, la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

En cas de violation de la réglementation des marchés publics, des sanctions sont prévues par la

loi. Pour les soumissionnaires et titulaires des marchés publics et des délégations de service public, ils sont exposés à l'exclusion de la concurrence pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise (cette décision ne peut pas dépasser cinq ans) et le retrait de l'agrément et/ou du certificat de qualification. Les membres de la cellule de gestion des marchés publics, les autorités chargées du contrôle et de la régulation des marchés publics (DGMP, ARMP) sont elles aussi passibles des sanctions prévues par la loi déterminant les infractions et les peines applicables en matière de passation et d'exécution des marchés publics. Le directeur général de l'ARMP, David Martin Obami, a rappelé que son institution est aussi chargée de mener des enquêtes et mettre en œuvre les procédures d'audits indépendants, de sanctionner les irrégularités constatées dans la passation des marchés publics.

La cérémonie du lancement du premier audit de l'ARMP s'est déroulée à la présidence de la République en présence d'un huissier de justice et des représentants de la Banque mondiale et du Fond monétaire international.

Parfait Wilfried Douniama

WEB

La Cour constitutionnelle s'ouvre au monde numérique

Le lancement officiel de son site web s'est effectué le 23 juillet à Brazzaville, en présence du président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, et de son homologue ivoirien, Francis Wodie.

Nommé www.cour-constitutionnelle.cg, ce site Internet met à la disposition des internautes une gamme variée de documents relevant de sa compétence. Pour ce faire, l'institution a mis en ligne toutes ses activités afin de vulgariser ses attributions, ainsi que les événements d'actualité. « *La vogue numérique du moment fait du site web de la Cour constitutionnelle du Congo, un instrument incontournable de communication et de diffusion de ses textes et de sa jurisprudence* », a déclaré Auguste Iloki.

Initié depuis mars dernier dans le but d'ouvrir cette institution au monde, ce site Internet renseigne sur les repères historiques, les attributions, les membres de la Cour constitutionnelle, les services techniques et sur les activités juridictionnelles et consultatives depuis la création de ladite institution. Pour rendre ses services performants, les observations des internautes seront capitalisées afin d'améliorer la qualité du site, a affirmé Auguste Iloki.

Plusieurs services sont proposés, non seulement, afin d'informer les citoyens congolais à travers le numérique sur la justice constitutionnelle, mais également d'inscrire cet espace dans la perspective du développement de l'institution.

À cet effet, les membres et agents de la Cour constitutionnelle ont été initiés au webmaster dans le souci d'alimenter régulièrement le site. Le président de la Cour constitutionnelle a ainsi exhorté les cadres et agents de cette institution à maintenir et entretenir le même engagement afin d'atteindre l'excellence et la performance dans le rendement des tâches quotidiennes exposées aux regards des citoyens du monde. Pour lui, cet engagement est perçu comme un défi à relever dans l'entretien de ce site, en vue d'améliorer sa qualité.

Notons enfin que la création de ce site web s'est faite suite aux recommandations du 5e séminaire des correspondants nationaux, organisé par l'association des Cours constitutionnelles, conditionnant l'efficacité du travail des juridictions constitutionnelles à la création des sites web dans les pays francophones.

Josiane Mambou Loukoula

L'Union africaine soutient la mise en place d'un système de points d'échange Internet au Congo

La Commission de l'Union africaine et l'Internet Society organisent, du 25 au 26 juillet 2013, à Brazzaville, un atelier sur le « renforcement de capacités sur les meilleures pratiques des points d'échange Internet »

L'atelier, qui se déroule au siège du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération sous le patronage du ministre en charge des Postes et Télécommunications, fait partie du projet de la Commission de l'Union africaine (UA) sur le système d'échange Internet africain. Ce projet vise à établir des IXPs à travers l'Afrique. L'Internet Society a été choisie pour organiser les ateliers dans trente États membres de l'UA comme première phase du projet AXIS (African Internet eXchange System).

Le projet AXIS vise à garder le trafic de l'Internet africain au sein du continent en fournissant un renforcement des capacités et une assistance technique pour faciliter l'établissement d'IXPs locaux en Afrique. Une fois que les pays auront établi leurs propres IXPs, le trafic sera acheminé localement, baissant ainsi les coûts en favorisant la croissance des distributions de contenu local.

L'atelier est conçu pour sensibiliser et partager des informations sur la valeur et les avantages de

l'établissement d'un IXP dans l'écosystème local d'Internet. L'objectif est d'obtenir un accord mutuel des participants pour établir un point d'échange Internet. Ce forum de trois jours rassemblera des dirigeants et décideurs des fournisseurs d'accès Internet,

cinq jours fournira alors les capacités techniques et administratives requises pour établir, exécuter et gérer un IXP. Les participants attendus à ce second atelier sont des ingénieurs de réseau qui auront la capacité d'établir une interconnexion de leurs



Lancement officiel du premier point d'échange Internet congolais le 10 mai 2013 à Brazzaville. © DR

des fournisseurs de contenus et des opérateurs de centres de données. Les thèmes abordés comprennent les avantages de l'interconnexion Internet, l'échange de trafic et des discussions sur les modalités de mise en œuvre d'un IXP.

Si au cours de l'atelier, les participants se mettent d'accord pour établir un IXP, un deuxième atelier de formation sur les aspects techniques suivra. Cet atelier de

réseaux à travers l'IXP envisagé. En août 2012, la Commission de l'UA a signé un contrat avec l'Internet Society afin que cette dernière anime les ateliers des meilleures pratiques pour soutenir l'établissement d'IXPs à travers l'Afrique. Le projet est financé par le Fonds fiduciaire pour les Infrastructures en Afrique et le gouvernement du Luxembourg.

La Rédaction



JOB DESCRIPTION

Intitulé du poste
Lieu de travail

Coordinator Acquisition and Devices
<Brazzaville>,<Congo>

Service / Unité
Departement
Supérieur hiérarchique direct:

Service / Unité
Departement
Supérieur hiérarchique direct:

1. MISSION PRINCIPALE

Le Coordinator Acquisition and Devices, High Value est responsable de deux objectifs commerciaux critiques au sein du Congo B :

1. Assurer l'acquisition des clients High Value et dépasser le concurrent principal (les équipes d'acquisition sur le terrain sont responsables de l'exécution du processus au niveau local, réalisation, plan d'acquisition et planification des déploiements sur site), accroître le revenu et capturer des parts de marché supplémentaires, être à un niveau +1 par rapport à la compétition. Cette fonction travaillera en étroite collaboration avec l'équipe High Value du CSD et High Value U&R Coordinator du Congo B

2. Identifier les opportunités récentes dans l'environnement (produits, téléphones, services), créer et personnaliser des produits sur le marché avec rapidité, précision et dans le respect du délai imparti pour saisir les opportunités afin d'accroître le revenu et d'acquérir de nouveaux clients sur les différents marchés. Il aura aussi pour rôle de mener la stratégie des forfaits et de l'exécution au niveau local. Il est important de souligner que cette fonction doit promouvoir tous les dispositifs cellulaires répartis par segment, en allant des Smartphones aux dispositifs de base les ULCH

Cette fonction requiert la compréhension des changements de technologie, ainsi que les différentes exigences du marché et des clients, en combinant ses 2 perspectives afin de créer de nouvelles opportunités commerciales dans la gestion efficace des distributeurs et dans les relations avec les revendeurs en parfaite compréhension du marché sur le terrain.

2. RESPONSABILITES PRINCIPALES

Résultats attendus ("QUOI")

(Listez les résultats attendus qui justifient l'existence du poste)

Assurer l'expansion croissante sur le marché et la pénétration en créant une feuille de route et une stratégie panafricaine d'acquisition des clients en ligne avec tout le business et la stratégie marketing

Développer des produits pour acquérir de nouveaux clients

Développer et améliorer le taux d'engagement des clients au Congo B

Développement, gestion et accompagnement des partenaires locaux

Reporting

Activités principales ("COMMENT") (Quelles sont les activités permettant d'atteindre les résultats attendus ?)

- Exploiter les études de marché afin d'obtenir des aperçus sur les habitudes des clients ainsi que leur préférence afin de mettre en place de nouveaux programmes ou des promotions
- Suivre les habitudes de comportement des clients afin de concevoir de nouvelles stratégies d'acquisition
- Suivre le cycle de vie du client afin d'augmenter l'ARPU

- Lancement des produits de masse pour acquérir de nouveaux clients générant du revenu
- Développer de nouveaux produits et initiatives compétitifs et savoir reporter les meilleures pratiques dans les différentes zones
- Analyser les rapports journaliers, quotidiens, mensuels et par zone au niveau de l'Opération afin de comprendre la tendance des demandes des clients et des déclinaisons

- Mettre en place des produits et tarifs clairs, faciles à comprendre
- Contribuer à l'amélioration de l'impact de la marque et son positionnement afin d'assurer l'engagement des clients, et une expérience uniforme dans tous les points de contact

- Faire de telle sorte que les partenaires sont en ligne avec notre stratégie commerciale en s'assurant de leur support pour la réalisation de la feuille de route et les objectifs de satisfaction des clients
- Travailler avec le partenaire pour encourager sa participation dans le business et sa croissance pour assurer que de nouvelles et innovantes idées soient offertes à l'organisation
- Recommander les partages de revenus à différents niveaux pour les nouveaux services lancés et identifier le partenaire avec lequel travailler

- Veille à l'élaboration des rapports sur les performances de la Région et de son équipe selon les périodes définies.
- Daily Report
- Weekly Report
- Monthly Report

3. COMPETENCES ET CONNAISSANCES:

(Etat des pré-requis exigés pour l'efficacité du travail)

Niveau universitaire & compétences requises

Expériences requises

- Maîtrise en Marketing ou tout autre diplôme équivalent
- MBA serait un plus
- 3 à 5 années d'expériences en Marketing, dans le développement des produits
- Minimum 3 années d'expériences en Management
- Expérience dans l'Industrie de Télécommunications ou FMCG environnement marketing
- Capable d'opérer dans une performance requise par l'organisation
- Affinité et connaissance technique des dernières technologies et des services utilisés dans l'industrie et les industries affiliées
- Excellente analyse de données et compétences en Excel

Autres critères requis (Attitudes etc.)

- Motivé, flexible et décisif avec la capacité de convaincre et d'aligner des groupes avec des vues divergentes
- Culturellement conscient et apte à travailler dans différents milieux géographiques à travers géographies multiples
- Orienté clients
- Orienté business
- Fortes capacités analytiques et stratégiques
- Excellente planification et compétences organisationnelles
- Excellentes Compétences relationnelles
- Axé sur les résultats avec des standards personnels de haut niveau
- Compétences en coaching et leadership
- Compétences en communications tant oral qu'écrit
- Bonne présentation
- Connaissance de l'Anglais et du Français

Les candidats souhaitant postuler sont priés de nous faire parvenir une lettre de motivation ainsi que leur CV actualisé par mail à l'adresse: recrutement@cg.airtel.com, au plus tard le 09 Août 2013.

Note : merci de préciser le titre du poste dans l'objet du mail

DOMAINE PUBLIC

Enfin une commission sur les occupations illégales à Brazzaville

Le maire de Brazzaville a présenté, le 23 juillet, la commission de déguerpissement, chargée de faire partir les occupants illégaux et anarchiques du domaine public dans le périmètre communal.

L'objectif consiste à assainir la ville dont le domaine public est victime de l'occupation anarchique. Sur les artères de Brazzaville, tout ce qui fait obstruction à la libre circulation des personnes et des biens est concerné : matériaux de construction abandonnés, épaves de véhicules, extensions des marchés domaniaux, des parcs de vente d'automobiles, des stations-lavages de voitures, garages et autres activités susceptibles d'entraver les déplacements sur les voies publiques.

La commission est répartie en quatre équipes chargées respectivement de la supervision, de la coordination, de la sécurité et de la communication. Au total, 41 personnes sont ainsi mobilisées avec des missions interdépendantes. Le maire central, Hugues Ngouélondélé, chapeaute l'équipe de supervision de quatorze personnes. Guy Marius Okana, connu par les Brazzavillois pour s'être illustré dans la conduite de cette opération de déguerpissement, il ya quelques mois, dispose désormais de onze agents de la mairie tandis que les équipes chargées de la sécurité et de la communication, dirigées respectivement par Jacques Bouiti et Benjamin Loukakou, comptent huit personnes chacune.

Investi dans ses prérogatives, le conseiller du maire, Guy Marius Okana, a déclaré : « La commission mise en place est l'expression de la volonté de toujours améliorer les conditions de vie des concitoyens dans le domaine de l'assainissement et des libertés individuelles. Notre volonté est d'apporter des solutions aux problèmes d'occupation anarchique du domaine public qui se posent dans notre ville, car l'émergence du Congo passe forcément par Brazzaville. Et, pour y parvenir, il nous faut combattre les antivaleurs. »

Rappelons que l'instauration de cette commission fait suite à l'application de la délibération 009/94 du 30 novembre 1994, portant déguerpissement du domaine public dans la ville de Brazzaville, et de l'arrêté 009/94 du 5 septembre 1999 relatif au déguerpissement du domaine public dans le cadre de la réorganisation de la commission de déguerpissement des occupants illégaux et anarchiques du domaine public dans la commune de Brazzaville.

Fortuné Ibara

COOPÉRATION

342 tonnes de vivres au profit des écoles congolaises

Ce don, composé essentiellement de boîtes de conserves de poisson, est destiné à améliorer les conditions de travail des élèves des écoles primaires dans les départements des Plateaux, de la Cuvette, du Pool et de la Lékoumou.

L'ambassadeur du Japon au Congo, Yoshimasa Tominaga, a remis un échantillon de ce don au ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Hellot Matson Mampouya, le 24 juillet au siège du Programme alimentaire mondial (PAM). Selon le diplomate japonais, ce don, d'un montant estimé à près de 2,5 millions de dollars américains, est un appui du gouvernement de son pays pour assurer la sécurité alimentaire en République du Congo. « Il contribuera à l'amélioration de l'enseignement primaire et secondaire, gage du développement durable de la société. Je souhaite que tous les élèves soient en bonne santé grâce à la ration alimentaire composée de boîtes de conserves de poisson leur permettant ainsi de mieux vivre », a-t-il souhaité.

Le gouvernement congolais accorde, a-t-il reconnu, une priorité dans sa stratégie de développement à la promotion de l'agriculture et de la pêche. Selon Yoshimasa Tominaga, le Japon, qui est à la fois producteur et grand consommateur de produits de mer, est déterminé à appuyer les efforts du Congo dans ces domaines, comme en témoigne le

projet d'amélioration de la chaîne de valeur mise en pratique actuellement à Pointe-Noire.

Le programme des cantines scolaires a été mis en œuvre par le PAM au profit des enfants congolais depuis l'année scolaire 2001-2002. Chaque année, a indiqué la chargée du bureau du PAM au Congo, Emily Doe, le gouvernement japonais n'a cessé de répondre favorablement à la sollicitation de cet organe onusien pour sa contribution au financement des activités mises en œuvre au Congo. Elle a, par exemple, rappelé que le Japon avait contribué par le passé à l'achat de riz et de conserves de thon, dont le stock venait de s'épuiser.

Depuis octobre 2011, a-t-elle ajouté, un programme de développement préparé conjointement par le Congo et le PAM est en cours. Ce programme, qui prendra fin le 31 décembre 2014, cible 85 000 élèves des départements du Pool, des Plateaux, de la Cuvette, de la Likouala et de la Bouenza. Emily Doe a, par ailleurs, annoncé que dans l'optique de répondre à la demande du gouvernement d'étendre ce programme dans d'autres départements du pays, l'année prochaine sera en partie consacrée à la préparation d'un projet de pays dont une des composantes principales sera l'alimentation scolaire. « Ce nouveau programme, dont les contours restent à circonscrire avec le gouvernement, aura une durée de cinq ans et prendra le relais du programme actuel à partir de janvier 2015 »,

a-t-elle précisé.

Réceptionnant le don, le ministre Hellot Matson Mampouya a indiqué que le geste du Japon témoignait de l'excellence des relations qui lient les deux pays. « En vous renouvelant toute la gratitude de mon pays envers votre gouvernement, je voudrais vous assurer que les produits dont je reçois symboliquement un échantillon ce jour seront mis à la disposition des apprenants, principaux bénéficiaires du programme cantines scolaires », a-t-il indiqué.

Pour lui, un repas distribué à l'école est un outil efficace. Les enfants qui abandonnent l'école, près de 31%, a-t-il rappelé, sont souvent issus de familles vulnérables tant en milieu urbain qu'en milieu rural. « Dans ces familles, l'accès à la nourriture demeure difficile. Cette situation préoccupante touche principalement les enfants. Un enfant qui a faim ne peut pas être assidu à l'école. Il ne peut même pas se concentrer sur ses études même quand il va à l'école. Notre ministre est conscient de ces défis », a reconnu le ministre. Pour soutenir les jeunes apprenants et participer à la réduction de la pauvreté, le Congo entreprend une politique hardie d'implantation et d'extension des cantines scolaires dans les zones où elles n'existent pas. Le programme que le ministère mène actuellement vise à couvrir près de 1 843 écoles.

Parfait Wilfried Douniama

PUBLI-REPORTAGE

Le Port Autonome de Pointe-Noire doté d'un Centre de Réception Technique de Véhicules Automobiles

Mis en place par la Société de Contrôle technique du Kouilou que dirige Christ Bongho-Noarra, le centre de réception technique a été inauguré le 19 juillet en présence d'Alphonse Kani, Alexandre Honoré Paka, Roland Bouiti-Viaudo, Frédéric Filankembo, respectivement conseiller du ministre d'État, ministre des Transports et de l'aviation civile, préfet du département de Pointe-Noire, maire de la ville et directeur général des Transports terrestres. Ont aussi pris part à cette cérémonie des sages et cadres des deux départements.

La société de contrôle technique du Kouilou (SCTK) dont l'objectif est de sécuriser le parc-automobile de la ville de Pointe-Noire et du Kouilou avait lancé officiellement ses activités le 21 janvier 2012. Après une année et demie d'activités, SCTK vient de combler un vide qui existait encore au niveau du parc automobile national avec le lancement officiel des activités de la réception technique des véhicules sur la place de Pointe-Noire. Cet organe technique basé au port est doté de deux ordina-



teurs qui favorisent la collecte des données depuis le port avant de les transmettre à la direction générale de SCTK. Dans le discours du directeur de SCTK, Christ Bongho-Noarra lu par son directeur administratif et financier, Gabriel Batchi Fall, il a indiqué : « Le code communautaire de la route à son article 20 à 65 définit la réception technique comme un acte administratif attestant la conformité des caractéristiques du véhicule aux normes en vigueur au Congo et la concordance des informations contenues dans le certificat d'immatriculation avec celles recueillies sur le véhicule importé ». Cette activité vient en application des dispositions de l'arrêté, 63-71 du 27 mai

2013 signé par le ministre de transport et de l'aviation civile. Il stipule en son article 3 que : « Tous véhicules automobiles avant leur mise en circulation, toute remorque dont le poids maximal autorisé excède 727 kg doivent faire l'objet d'une réception technique ».

Ainsi, dans la vérification, des informations porteront sur le genre, la marque et le type de véhicule, le nombre de place assise, la source d'énergie, le numéro du châssis, le poids à vide, la charge utile et le poids total autorisé en charge pour le véhicule de transport de marchandise et en fin, l'année de première mise en circulation. Cette réception technique permettra aussi de s'assurer que le véhicule importé respecte les normes de sécurité conventionnelle imposées par le code avant de pouvoir circuler librement sur le territoire congolais. « Grâce aussi à l'utilisation de l'outil informatique, à tous les stades de contrôle et vérification, il nous sera possible de fournir aux administrations compétentes, les statistiques précises sur les véhicules importés au Congo ainsi que les informations sur l'évolution du parc automobile congolais », a-t-il ajouté avant de remercier la direction générale des transports ter-

restres, la société SPAMS et d'autres, sachant qu'ils leur ont apporté le soutien et des conseils pratiques pour la mise en œuvre de cette activité.

Gabriel Batchi Fall a également souligné que cette activité s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts énoncés par le gouvernement de la République à la lumière des orientations contenues dans le projet de société du Président de la République, Denis Sassou N'Guesso, « le chemin d'avenir »

démarrage de cette activité vient à point nommé. Au nom du ministre d'État, ministre des transports et de l'aviation civile, je prends acte du démarrage de la réception technique par la SCTK », a-t-il déclaré. Mais, un délai de six mois a été accordé à ses usagers pour qu'ils régularisent leur situation. Pour sa part, le directeur général des transports terrestres, Frederick Filankembo s'est réjoui de cette décision. « Je suis satisfait du dispositif tech-



Les véhicules au volant à droite interdit de circuler sur le territoire national

Alphonse Kani a félicité la SCTK pour le lancement de cette activité et, vu le danger que présente les véhicules ayant des volants à droite au Congo, conformément au code de la route de la CEMAC, le conseiller du ministre d'État a annoncé l'interdiction de l'arrivée au Congo des véhicules à volant à droite. « La date du 19 juillet 2013 restera dans les annales du transport terrestre au Congo. À partir du démarrage de la réception technique, nous n'allons plus assister à l'arrivée au Congo des véhicules avec le volant à droite, ce problème sera résolu définitivement. Le

nique mis en place en vue de l'application des dispositions de la CEMAC. Et conformément au décret 99 ; 92 signé par le président de la République, nous retrans dans la préface de la prévention et de la sécurité routière, c'est un événement qui enchante le directeur général des transports terrestres que je suis puisque la réglementation commence désormais depuis le port jusqu'à la sortie et cela fait une succession dans toute la République ». Soulignons que cette cérémonie a commencé avec un rituel caractérisant les us et coutumes du département par les sages du Kouilou, question de bénir l'activité.



HSIET CONGO DEVELOPPEMENT Tél: 06 699 3688 / 06 600 8865 Adr: 1593 Avenue 3 Martyrs Batignolles Brazzaville, arrêt bus papa gaz



1 200 000F TTC **23 500 000F TTC** **13 000 000F TTC** **42 000 000F TTC** **17 000 000F TTC**

* Stock disponible à Brazzaville TTC * S.A.V. et Suivi en permanence
* Garage professionnel à MAFOUTA * Pièces d'origine usine garantie

VENTE ENTRETIEN PIECE DE RECHANGE REPARATION



AVIS D'APPEL D'OFFRES

concernant la sélection d'une société de nettoyage et d'entretien intérieur des locaux de l'oms/afro (bureaux, parties communes des appartements, ateliers etc...)

Le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-AFRO), sis à la cité du Djoué, Congo, désire sélectionner une société chargée du nettoyage et de l'entretien intérieur des locaux (bureaux, parties communes des appartements, ateliers, etc..).

Le cahier des charges y afférant (avec les détails et les conditions de sélection) est retirable jusqu'au 31 Juillet 2013, entre 9H et 13H du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à « L'Estate, Bureau régional pour l'Afrique, cité du Djoué ».

Les sociétés intéressées sont invitées à poser leur candidature. La soumission, présentée sous plis fermé avec la mention «Confidentiel – APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN INTERIEUR DES LOCAUX DE L'OMS/AFRO-2013 », devra être déposée à l'OMS/AFRO au plus tard le 02 Août 2013 à 12h00 à l'adresse suivante :

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6
Bureau de DAF N° 128 (1er étage)
Cité du Djoué
Brazzaville - Congo

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



Microsoft GOLD CERTIFIED Partner

Cisco Premier Partner

NetApp Go further, faster

HP Gold Specialist 2013

Sun ORACLE

EMC²

POLYCOM

BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com

Systeme Informatique

- Audit Informatique
- Assistance Technique
- S.A.V
- Vente de Matériels et Logiciels

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

POUR VOS CADEAUX EN PEINTURE, SCULPTURE, CÉRAMIQUE ET VASES MURAUX :
UNE SEULE ADRESSE :

LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

SIS DANS L'ENCEINTE DES «DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE»

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013



40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Entreprise régie par le code CIMA

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

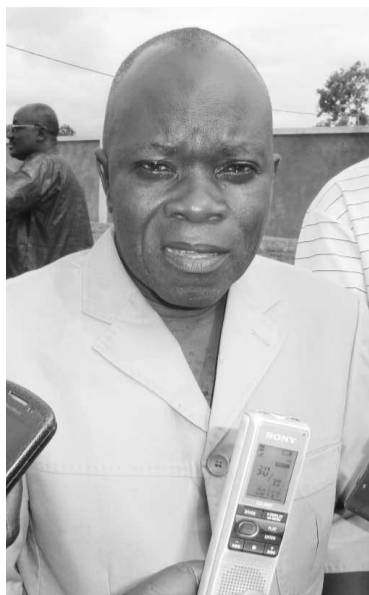
Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

EPENA/LIKOUALA

Le sous-préfet plaide pour l'amélioration des conditions de vie dans la localité

Abordé par la presse au sujet des ouvrages réalisés par le conseil départemental dans sa localité, Daniel Ngatsé s'est félicité de leur construction avant de plaider pour l'envoi du personnel médical et enseignant qui doit animer les structures.



Daniel Ngatsé

Parlant du forage public installé à Epena-centre, dans le département de la Likouala, le sous-préfet a indiqué que le conseil venait, par ce geste, de régler l'un des problèmes cruciaux de la localité. Avant l'installation du forage, a-t-il souligné, les populations consommaient de l'eau de mauvaise qualité et dangereuse pour la santé.

Daniel Ngatsé a, par ailleurs, évoqué le problème de la navigabilité sur les rivières de la Likouala. Un véritable frein à la mobilité des personnes et des biens. « Ici, tout se passe par voie fluviale. Or, les cours d'eau de notre département ne sont navigables que six mois sur douze. Au cours de l'étiage, nous avons des difficultés à nous rendre d'un endroit à un autre. Si une personne tombe malade à cette période dans un coin reculé, c'est très grave car elle court le risque de mourir avant d'arriver au centre de santé », a-t-il expliqué.

À ce sujet, Daniel Ngatsé, a rappelé que la tournée du ministre de tutelle avait permis une évalua-

tion des réalités du terrain. La preuve, c'est l'envoi à Epena d'un médecin-chef. Cependant, a-t-il poursuivi, les centres de santé du district ne disposent pas de produits pharmaceutiques de première nécessité.

Il a indiqué que les populations d'Epena sont conscientes des efforts que déploie le gouvernement pour résoudre progressivement leurs problèmes.

« Je les rappelle avec constance aux autorités compétentes. J'espère qu'elles apporteront des réponses à nos doléances. », a-t-il conclu.

Roger Ngombé

DISTRICT DE LOUINGUI

«L'hôpital» fantôme de Kimbeti

Construit dans les années 1883, le dispensaire de Kimbeti, dans le district de Louingui (département du Pool), faisait jadis la fierté du village et de la région. Abandonné à son triste sort depuis plus de trente ans, il est aujourd'hui dévasté et perdu au milieu de la végétation.

L'équipe médicale de l'Armée du Salut a découvert l'état pitoyable de ce dispensaire lors de l'opération « clinique mobile », qu'elle a organisée du 22 au 24 juillet, destinée à détecter les maladies de la population.

« Il nous faut aussi des agents de santé sur place pour nous éviter des aller-retour », a expliqué le chef du village, Gilbert Bahamboula, souhaitant que l'Armée du Salut prenne en charge l'hôpital.

Les populations se plaignent également que les centres de santé intégrés (CSI) ne répondent pas à leurs attentes. « Nous n'avons pas, dans toute la contrée, un seul dispensaire digne de ce nom, capable de répondre à nos besoins et aux urgences des

malades », déplorent les habitants du village, désespérés. Pour mémoire, le district de Louingui, qui compte 56 collectivités villageoises (CV), dispose seulement de trois CSI – à Louingui-centre, à Moulenda et à Musana – et ceux-ci, d'après les populations, n'exis-

santé. On cite des femmes qui accouchent en pleine forêt, sans parler d'autres situations dramatiques...

Les populations dénoncent également le prix exorbitant des services d'ambulance (50 000 FCFA) pour transporter un malade. Un cri d'alarme a été lancé



L'un des bâtiments du dispensaire

aux autorités politiques et administratives du département pour qu'elles leur portent secours et mettent fin au calvaire auquel elles sont confrontées au quotidien.

Jean-Jacques Koubemba

tent que de nom.

Des femmes accouchent dans la forêt

Faute de structures sanitaires adéquates, des malades meurent parfois avant même d'atteindre le prochain centre de

PRESZA – CONGO

L'exacte réponse à :

- La conception et la mise en place des projets agropastoraux
- Le suivi technique des élevages et formations
- La vente des équipements
- La vente d'aliments complets pour volailles et bétails
- La livraison des poussins d'1 jour, ponte, chair, coq...

Nos soucis ont désormais la solution !

Contacts : +242 06 637 11 92/ 06 848 88 44/ 01 637 11 92

E-mail : presza.congo@yahoo.fr / Adanmado_gregoire@yahoo.fr

BP : 4011 Pointe – Noire, République du Congo

IN MEMORIAM

26 Juillet 1983 –
26 juillet 2013

Voici 30 ans déjà, qu'il avait plu à dieu de rappeler à lui, notre chère maman Augustine Béatsengue, en ce triste anniversaire, ses fils : Apollinaire et Séraphin Itoua, les frères et sœurs, prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour elle.



INFORMATION

En raison des travaux de réaménagement de ses ateliers de Brazzaville, CFAO CONGO demande à ses clients dont les véhicules stationnent dans son enceinte et pour lesquels aucun accord de travaux n'a été donné à ce jour, de bien vouloir les récupérer avant le 31 juillet 2013, et notamment les véhicules dont les immatriculations suivent :

- 968 EM 4
- 259 CA 6
- 245 EP 4
- 636 ET 6

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous demandons de prendre attache avec **M. MAMBOU** notre chef d'atelier, au **06.663.40.47/ 05.545.11.10**



DÉVELOPPEMENT

La BAD s'engage à favoriser le secteur privé

La Banque africaine de développement (BAD) a approuvé le 22 juillet à Tunis (Tunisie) un programme dédié aux micro- et PME en Afrique.

D'un montant de 125 millions de dollars, ce programme de financement qui s'étale sur quatre ans est complété par une assistance technique d'un montant de 3,98 millions de dollars du Fonds d'assistance au secteur privé africain (FAPA), indique la BAD.

Le secteur privé est essentiel pour la croissance en Afrique, car il contribue pour plus de 45% à l'emploi et pour 33% au produit intérieur brut du continent, mais il continue à faire face à de nombreux obstacles. En effet, plus de 70% des PME accèdent difficilement au financement sur le moyen et long terme, entraînant un déficit de financement de

plus de 140 millions de dollars pour les PME, uniquement pour l'Afrique, selon une étude. Les institutions financières locales performantes qui ciblent les PME peinent à mobiliser des ressources sur le plus long terme auprès des marchés de capitaux et d'autres financiers potentiels. Certaines ne disposent pas ou ont peu de connaissances pour évaluer et suivre les projets des PME, ce qu'elles compensent en exigeant des garanties très onéreuses et souvent indisponibles.

Grâce au programme dédié aux PME, la BAD vient de décider de fournir le financement à long terme nécessaire et une assistance technique permettant de faire face aux contraintes rencontrées par les vingt-cinq institutions financières que compte le programme et les

PME qui composent leur clientèle en Afrique. En améliorant l'accès au financement des populations qui dépendent d'activités à petite échelle, la BAD compte les aider dans leur quotidien, ainsi que leurs familles et communautés. La banque indique que les femmes, très actives dans de petites entreprises en zones rurales, bénéficieront de cette assistance.

La BAD compte sur les impacts sociaux du programme, surtout dans les États fragiles, favorisant la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale, et en même temps contribuant au renforcement du marché des capitaux, au développement du secteur privé et à l'augmentation des revenus des gouvernements.

Noël Ndong

CNUCED

L'Afrique centrale a attiré un montant record d'investissements directs étrangers en 2012

Selon un rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), les Investissements étrangers directs (IDE) ont augmenté en Afrique centrale, atteignant le montant record de 10 milliards de dollars en 2012, soit 5.000 milliards de dollars de FCFA.

Cette augmentation est attribuée aux sociétés minières transnationales qui ont continué à investir dans les ressources naturelles de la région. C'est le cas de la mine de cuivre et de cobalt de Tenke Furfurume en République démocratique du Congo (RDC), qui aura mobilisé d'importants investissements.

Pour la seule année 2012, les flux IDE ont augmenté de 5% sur le continent, pour atteindre 50 milliards de dollars, alors qu'ils auraient chuté de 18% dans le reste du monde.

La liste des premiers pays bénéficiaires d'IDE en Afrique montre que les industries extractives demeurent le principal pôle d'attraction du continent. On note aussi une progression de l'investissement dans le secteur manufacturier et des services, en réponse à la croissance

du marché de la consommation.

Dans la région de l'Afrique du Nord, l'investissement international semble reprendre après une période de déclin due aux troubles politiques qui ont marqué l'année 2011.

Pour ce qui concerne les sources d'IDE, les sociétés transnationales des pays émergents sont de plus en plus actives en Afrique, note le rapport. En stock d'IDE, la Malaisie, l'Afrique du Sud, la Chine et l'Inde se révèlent comme les plus grands investisseurs en Afrique.

N.Nd.

ÉCONOMIE FORESTIÈRE

La presse italienne tentée par l'écologie

L'industrie papetière, grande consommatrice de bois, contribue à la déforestation y compris en Afrique. En Italie, un journal veut participer à la lutte contre la déforestation.

Une nouvelle étude publiée mardi par l'université d'Edimbourg, lance l'alarme : loin de ralentir, la déforestation s'accélère, touchant également des zones d'Afrique centrale. L'étude souligne que la demande croissante de bois, pour l'agriculture et les carburants, contribue à aggraver la pression sur les écosystèmes. À cela s'ajoute une frénésie de consommation du bois de chauffe ou de charbon pour la cuisine. Le résultat est ravageur dans cinq pays de la sous-région que cite cette étude : la République démocratique du Congo, l'Angola, le Zimbabwe, la Zambie et le Mo-

zambique. L'étude présente une situation en contraste par rapport au tableau qui était jusqu'ici celui de la situation des forêts fluviales notamment en Afrique centrale. En effet, affirment les chercheurs, alors que les forêts du Bassin du Congo voient leur périmètre se rétrécir, ce sont les aires boisées du nord au-delà de l'Équateur qui commencent à se refaire une santé en nette amélioration. Est-ce le fait d'une immigration massive des populations vers les villes, d'une diminution notamment du nombre d'incendies et de la chasse aux grands mammifères ? Le fait est que les forêts jadis saccagées du nord de la planète se portent relativement mieux aujourd'hui.

C'est en raison de cela qu'en Italie, un journal a décidé de s'engager dans la lutte

contre la déforestation. La Sicile, quotidien de la grande île du même nom, a décidé de ne plus présenter son édition imprimée que sur du papier certifié PEFC, le standard de gestion forestière qu'encouragent les instances mondiales. Ce geste, soulignent les responsables du journal, pourrait contribuer à sauver quelque 7 hectares de forêt chaque mois et contribuer à faire replanter près de 5 hectares de nouvelles forêts. Le journal rappelle que le cycle de vie d'une forêt replantée est de trente ans durant lesquels elle absorbe 228 tonnes de gaz carbonique. Cet engagement reste marginal pour l'instant, mais le journal ne désespère pas d'y impliquer d'autres publications tout autant « papivores » en Italie et dans le monde.

Lucien Mpama

INTÉGRATION

L'Union africaine souhaite des vols directs entre les capitales africaines

L'Union africaine (UA) a appelé mardi à mettre en place des liaisons aériennes directes entre les capitales des États membres pour réduire les temps de voyage sur le continent.

Cet appel a été adressé par le directeur du département des Transports aériens de la Commission de l'UA pour les Infrastructures et l'Énergie, Adiron Alberto à Luanda, capitale de l'Angola, en marge de la troisième réunion des ministres africains des Transports qui s'est ouverte sous la direction du ministre angolais des Transports Augusto da Silva Tomas. Adiron Alberto a rapporté qu'actuellement, un passager voyageant de Luanda au Gabon était contraint de

faire étape par l'Europe ou l'Afrique du Sud, car il n'y a aucun vol direct entre l'Angola et le Gabon, une situation généralisée dans la plupart des pays d'Afrique.

Les voyages sur de courtes distances qui pourraient prendre deux ou trois heures prennent actuellement huit heures ou plus du fait de cette absence de vols directs, a-t-il expliqué. Il a souligné l'urgence nécessaire de créer un marché unique pour les transports aériens en Afrique, à travers la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des services de transport aérien sur le continent.

Xinhua

ENQUÊTES

Luanda et N'Djamena toujours parmi les villes les plus chères au monde

La capitale angolaise et la capitale tchadienne continuent de figurer parmi les dix villes où le coût de la vie est le plus élevé !

C'est la troisième année consécutive que Luanda, capitale de l'Angola, se maintient à la tête d'un classement dont elle ne peut tirer gloire. En effet, selon l'enquête internationale Mercer, après Tokyo, au Japon, Luanda est classée deuxième des villes les plus chères au monde. Comme lors des enquêtes publiées les deux années précédentes, l'Afrique centrale continue d'occuper une bonne place dans ce classement puisque N'Djamena y est en septième position. Ces deux villes d'Afrique centrale deviennent aussi du coup les deux villes les plus chères d'Afrique, même si tous les pays du continent n'ont pas été pris en compte. Toutes deux sont les capitales de pays producteurs de pétrole.

Le « Top-10 » de cette enquête présente dans l'ordre : Tokyo, Luanda, Osaka (Japon), Moscou (Russie), Genève (Suisse), Singapour (ville État), Zurich (Suisse), N'Djamena et Hong-Kong. Singapour et Zurich partagent la sixième place. Parmi les autres villes chères, on trouve Berne (qui confirme décidément la Suisse comme un des pays les plus chers au monde) et Sydney, en Australie. C'est du moins ainsi que les étrangers perçoivent ces agglomérations. Et c'est ainsi que les classe cette enquête basée sur des critères croisés stricts et impartiaux.

L'enquête Mercer est établie sur la base de deux cents produits types, incontournables pour qui veut mener une vie normale en ville : prix des loyers, des transports urbains, des plats usuels, des loisirs et des produits de maison. Ils émanent de quelque 214 villes du monde et sont confrontés aux salaires ou revenus des expatriés. Toutes ces villes présentent le point commun d'avoir comme premier poste des dépenses les plus élevées le logement. Soit qu'on n'en trouve pas (Luanda), soit qu'il faille déboursier jusqu'à cinq fois ses revenus mensuels pour en trouver un.

Dans le cas de l'Angola, expliquent les analystes, le pays, qui est deuxième producteur continental de pétrole après le Nigéria, a également souffert de plus de trente ans d'une guerre féroce qui a tout détruit. L'heure est aujourd'hui à la reconstruction, mais la remise en état des infrastructures ne suit pas toujours le rythme de déplacement des populations, concentrées dans les plus grandes agglomérations, même si les hostilités armées ont officiellement cessé depuis 2002. Les expatriés sondés affirment que pour louer un appartement de cinq chambres au centre-ville de Luanda, il n'est pas rare de devoir déboursier jusqu'à 15 000 dollars par mois. Cela repose d'autant les locaux vers les périphéries où ils s'entassent dans des habitations précaires.

L.Mp.

TerraTech
Le monde de l'informatique

- ✓ 4 Camera Dome
- ✓ 1 DVR 4Ch + Disque Dur 500GB
- ✓ 1 Ecran Hp
- ✓ 1 Rouleau Coaxial Cable

399,000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussee. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434 Email: info@terratech-cg.com

SCULPTURE

Rhodes Bath Shéba Makoumbou, touchée par sa distinction

Artiste peintre et sculpteuse, décorée de la médaille d'or par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le 13 juillet lors de la cérémonie d'ouverture du Fespam, Rhodes Bath Shéba Makoumbou se dit fière de cette reconnaissance par la République.

« J'étais très contente et fière car, ce sont des choses qui n'arrivent qu'une fois dans la vie. C'était un jour exceptionnel, pathétique et encourageant d'entendre de la bouche du chef de l'État : Au nom des pouvoirs qui me sont conférés... » Pour elle, cette déclaration est un rêve qui se réalise et une exhortation au courage. Rhodes affiche sa volonté d'aller de l'avant, de surprendre davantage le public et de faire honneur à la République.

À travers cette distinction, c'est le monde des artistes qui est honoré et c'est la preuve, dit-elle, que leur activité compte pour la Nation car ce prix s'inscrit dans la continuité. « Je ne suis pas la première ni la dernière à le recevoir. Pour moi, cette décoration est la première que je reçois de mon pays », a-t-elle poursuivi. En effet, l'artiste a déjà

remporté plusieurs prix au niveau de l'Europe.

Son agenda annonce une double exposition nationale qui aura lieu en septembre prochain à l'Institut Français du Congo (à Pointe-Noire et à Brazzaville). Une autre exposition dont la date est à fixer se tiendra aux Dépêches de Brazzaville. Autres ambitions pour Rhodes : la formation des enfants de la rue en leur donnant la connaissance de base sur la peinture et la sculpture. Elle veut amener l'art là où il est mal connu : « J'aimerais faire les expositions circulaires en sculpture dans les rues de Brazzaville comme je l'ai fait il y a deux ans de cela. J'aimerais aussi que cette exposition s'inscrive dans la continuité. Que je le fasse au moins une fois par an afin de faire connaître au public l'importance de l'art ». Elle souhaite pour ce faire la collaboration des autres artistes.

« Une maison ne repose pas sur le sol mais sur la femme »

Née d'un père artiste, Rhodes Bath Shéba s'est engagée dans l'art à partir de 1989, elle s'inspire des faits réels. Donc de la vie quo-



Rhodes (à droite) posant avec le président de la République le 13 juillet 2013 à l'ouverture du Fespam

tidienne. Rhodes Makoumbou utilise généralement le couteau pour peindre ses toiles. Celles-ci reflètent un style purement africain. Sa peinture met en valeur la femme africaine : très active et motivante. « Je traduis cela par un adage qui dit qu'une maison ne re-

pose pas sur le sol mais sur la femme ». C'est à partir de 2003 que Rhodes entame sa carrière internationale. Ses œuvres sont exposées dans de nombreux pays : Gabon, France, Belgique, Niger, Cameroun, États-Unis, Côte d'Ivoire, Tanzanie, Alle-

magne, Sénégal, Maroc, Espagne, Suède, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse et Canada. Pour l'année 2014, l'artiste exposera à Tucson aux États-Unis et à Paris. Mais son agenda est encore loin d'être bouclé.

Rosalie Bindika

COMÉDIE

Pour Adama Dahico, « le rire contribue au développement d'un pays »

On ne présente plus Adama Dahico, ce comédien ivoirien au service du rire depuis vingt-cinq ans. Son spectacle *Causerire*, présenté à la sixième édition du Festival Tuseo, a tiré des larmes à plus d'un spectateur. Écrivain, il a déjà trois publications en librairie : *Ne riez pas en 2004*, *Donnez-moi le pouvoir et je vous rendrai le rire en 2006*, et *Le politicien en 2010*. Bientôt *Ehddd dja ma vieille va paraître* en album avec douze titres 100% reggae. Candidat à l'élection présidentielle ivoirienne en 2010, Adama Dahico considère le rire comme une passion. Interview.

Les Dépêches de Brazzaville : Vous êtes à Brazzaville pour Tuseo. Quelles sont vos impressions ?

Adama Dahico : Depuis 25 ans, je suis engagé dans ce métier de comédien, d'humoriste et d'écrivain. Je suis aussi promoteur du Festival international du rire d'Abidjan et je connais la nécessité des actions culturelles. Les artistes sont les parents pauvres, comme on dit souvent. Il faut qu'ils soient solidaires. J'observe avec beaucoup de joie qu'il y a une sixième édition du festival Tuseo. Lauriathe m'avait souvent contacté, mais pour des raisons de calendrier, je ne pouvais être à Brazzaville. Cette fois, je suis venu lui témoigner toute ma reconnaissance et mes encouragements. C'est ainsi qu'on me découvre dans mon milieu naturel et j'en profite pour faire une « causerie », une forme de spectacle qu'on fait avec un public qui doit avoir le sens de l'écoute parce que pour réagir à mon humour, il faut avoir le sens de l'écoute. C'est avec beaucoup de joie que je retrouve des amis humoristes que j'ai déjà rencontrés dans d'autres festivals dans certains pays. Les re-



Adama Dahico sur la scène de l'Institut Français du Congo

trouver ici, c'est la continuité de ce que nous avons envisagé : être solidaires, se retrouver de plus en plus pour pratiquer notre métier.

LDB : En tant que promoteur d'un festival, quel regard portez-vous sur le festival Tuseo ?

AD : Il fut un moment en Côte d'Ivoire où les humoristes étaient sollicités pour faire les premières parties et les entractes des chanteurs. Nous nous disions que c'était une insulte à notre corporation, mais en même temps nous nous sommes interrogés : pourquoi méritons-nous un tel traitement ? Nous nous sommes alors remis au travail. Il fallait être engagé et faire comprendre que l'humour a le pouvoir de drainer le monde. Et les sponsors sont venus d'eux-mêmes se joindre à nous. En Côte d'Ivoire, ce sont les chanteurs qui font maintenant la première partie des humoristes. C'est un engagement que nous devons prendre : être tous solidaires et faire comprendre aux pouvoirs publics que les humoristes sont eux

aussi des acteurs au développement, que le rire contribue au développement. C'est un outil de communication parce que quand les gens rient moins, ils sont malades et inaptes à aller travailler. Si les pouvoirs publics constatent que l'humour a un effet positif sur le développement, ils s'intéresseront à ce genre de festival et y mettront les moyens pour que le festival existe. Parce que ce festival devient pour moi un patrimoine du Congo.

LDB : 25 ans de carrière dans le rire... Quel est votre parcours ?

AD : J'en ai tellement fait que je voulais devenir président de la République. C'est grâce à ce métier que j'ai pu avoir plus de 6 000 votants dans un pays comme la Côte d'Ivoire où les gens étaient fatigués de la politique. Il y a une autorité qui a dit que le rire avait contribué à l'apaisement en Côte d'Ivoire. Effectivement, en 2003, lorsque j'ai lancé mon festival, toute la Côte d'Ivoire m'a remercié parce que j'ai pris l'engagement de tuer le stress,

de combattre tout ce qui est mauvaise humeur. J'ai décidé de prendre le pouvoir par le rire. J'ai communiqué là-dessus et il y a beaucoup de jeunes humoristes. Mon secret, c'est la passion. Depuis le lycée, j'avais envie de faire du théâtre comme métier et Dieu m'a permis de m'engager et de m'entourer des bonnes personnes. Il y a aussi la culture personnelle : il faut être au courant de l'actualité, sinon il y a des blagues qu'on peut raconter tous les jours. Mais lorsque vous êtes en face d'un public, il faut lui donner les informations qu'il n'a pas à travers le rire. Il y a aussi une question d'organisation personnelle : il faut avoir un dictaphone. Vous pouvez avoir une idée, vous enregistrez ; vous pouvez avoir un appareil photo, faire une image insolite et faire une expo. Il faut se remettre en cause après chaque spectacle et penser comment sera le prochain.

LDB : Vous vivez dans un pays en post conflit. Vous considérez-vous comme un maillon important dans la pacification de la Côte d'Ivoire par le rire ?

AD : Vous savez, un humoriste doit se dire qu'il a sa place dans le développement de son pays en se posant la question de savoir quelle place il doit occuper quand il y a une crise. Je me suis dit que l'histoire doit retenir que Adama Dahico a été le premier humoriste ivoirien à être candidat à l'élection présidentielle. Être disponible, être avec le peuple par un moyen humoristique. Nous avons fait beaucoup de tournée jusque dans les zones rebelles pour dire que notre pays est un et indivisible. J'ai un sketch sur la CPI dans lequel je donne plusieurs définitions de ce sigle et le Congo fait partie de la CPI vu que c'est un pays indivisible (Rires).

Pour la sixième édition du Festival international du rire Tuseo, qui a ouvert ses rideaux le 23 juillet, plusieurs comédiens venus du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Cameroun, de France, du Gabon, du Mali, de la République démocratique du Congo, du Congo et du Togo ont fait le déplacement à Brazzaville. Hughes Ondaye, conseiller aux affaires culturelles du maire de Brazzaville, a souligné l'importance du Festival Tuseo qui trouve progressivement sa place sur l'agenda des événements culturels du Congo. « J'aimerais vous dire que le maire de Brazzaville, à travers sa politique de développement culturelle, sera toujours aux côtés des professionnels. Pour cette édition, il n'a pas été présent, mais je vous informe qu'il est en train de mettre en place un outil d'accompagnement des créateurs de la ville de Brazzaville : nous l'avons appelé le fonds de soutien à la culture. Nous travaillons avec les experts de la Banque mondiale pour qu'à partir de l'année prochaine, cet instrument soit opérationnel. La mairie sera désormais présente dans les événements qui vont enrichir et travailler à la visibilité de notre ville. » Après l'ouverture officielle en matinée, le public brazzavillois est venu découvrir pour la première fois Adama Dahico dans son spectacle « Causerire » qui tourne autour des questions d'actualités savamment retournées pour faire rire. Pendant plus de trente minutes, l'artiste ivoirien est entré dans la peau d'un président de la République, a pris la place de la population, amusant aux larmes les spectateurs qui étaient venus nombreux dans la salle Savorgnan-de-Brazza de l'Institut français du Congo.

Hermione Désirée Ngoma

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,



COMMUNIQUE

PROGRAMME DES EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Conformément à la stratégie d'endettement adoptée en annexe de la Loi des Finances 2013, l'Etat Gabonais prévoit de lever des emprunts intérieurs d'un montant total de 240 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC, organisé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

La mobilisation de ces emprunts se fera à travers 4 émissions de juillet à novembre 2013, sous la forme d'obligations du Trésor s'adressant majoritairement à des investisseurs institutionnels et au grand public de la sous-région CEMAC.

Les ressources que l'Etat Gabonais entend lever sur le marché régional sont destinées au financement de ses investissements structurants contenus dans le Schéma Directeur National d'Infrastructures 2012-2016 (SDNI), axe majeur du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), en particulier dans les domaines des infrastructures routières, de la modernisation des aéroports, du développement de la capacité de production énergétique et des infrastructures de télécommunication.

La première émission obligataire de ce programme est prévue pour le 31 juillet 2013. Les investisseurs désirant acquérir les obligations du Trésor Gabonais sont invités à se rapprocher des établissements bancaires suivants, agréés en qualité de Spécialistes en Valeurs du Trésor de l'Etat Gabonais. Il s'agit de :

ETABLISSEMENT	ADRESSE
AFRILAND FIRST BANK	Place de l'Indépendance B.P 11834 Yaoundé (Cameroun)
BICIG	Avenue du Colonel Parant BP 2241 Libreville (Gabon)
BGFIBANK GABON	Boulevard de l'Indépendance BP 2253 Libreville (Gabon)
CREDIT DU CONGO	B.P 2470 Brazzaville (Congo)
ECOBANK CAMEROUN	Boulevard de la Liberté B.P 582 Douala (Cameroun)
ECOBANK CENTRAFRIQUE	Place de la République BP 910 Bangui (Centrafrique)
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Avenue Mgr Vogt B.P. 700 Yaoundé (Cameroun)
UNION BANK OF CAMEROON LIMITED	Immeuble Kassap B.P 15569 Douala (Cameroun)
UBA CAMEROON	Boulevard de la Liberté B.P 2088 Douala (Cameroun)
UNION GABONAISE DE BANQUE	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville (Gabon)

Fait à Libreville le 15 JUIL. 2013

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi,
et du Développement Durable

Luc OYOUBI



Le Ministre du Budget, des Comptes Publics
et de la Fonction Publique

Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA



COMMUNIQUE DE PRESSE DU GROUPE SOPEX

RELATIF AU PROJET DE RELANCE DE LA FILIÈRE HEVEA À MBILA DANS LA SOUS PREFECTURE DE KOMONO

Le conseil d'administration du groupe belge SOPEX s'est réuni, en session extraordinaire le 22 juillet 2013, pour examiner la situation créée par l'attribution des terres agricoles de MBILA à la société LEXUS SARL, (SARL ayant seulement pour capital social un (1) million de FCFA), pour y développer la culture du palmier à huile et relancer la culture de l'hévéa.

Les administrateurs du groupe SOPEX s'étonnent que les terres soient attribuées à LEXUS AGRIC, alors que ce groupe avait signé le 08 avril 2011, un protocole d'accord avec le gouvernement congolais, après avoir obtenu des assurances du Ministère de l'Agriculture et celui de l'Industrie, qu'aucune autre société ne convoitait ces terres. Tenant compte de ce que la société LEXUS se prévaut d'un protocole qu'elle a signé en janvier 2013 avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le conseil d'administration de SOPEX, après avoir analysé les deux protocoles d'accord, constate que :

1. Le protocole signé par les dirigeants du groupe SOPEX est antérieur à celui de LEXUS AGRIC.
En vertu de cette antériorité et du droit de préemption qui en découle, la jouissance de ces terres devrait revenir au groupe SOPEX.
2. LEXUS AGRIC a signé son protocole d'accord avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en janvier 2012, soit neuf (9) mois avant que cette société ne soit juridiquement constituée, car ses statuts sont datés du 03 septembre 2012.

3. La série de demandes formulées à l'endroit du Ministre de l'Agriculture et celui des Affaires Foncières, par le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Industriel (Rodolphe ADADA), le directeur de SOPEX et celui de la société Hévéa et Caoutchouc du Congo (HEVECO SA), respectivement, en septembre 2012, janvier 2013 et mars 2013, sont demeurées sans suite jusqu'en juin 2013.

Le conseil d'administration du groupe SOPEX souligne que les études de faisabilité du projet réalisées par SOPEX, sur le site de MBILA, se sont achevées en juillet 2012 ; les activités de la société HEVECO (créée pour concrétiser le projet) auraient pu démarrer depuis plus de six mois, si les formalités de délimitation et d'affectation des terres avaient été accomplies avec l'appui du Ministère des Affaires Foncières et celui de l'Agriculture.

Le conseil d'administration du groupe SOPEX, s'interroge sur la validité juridique du protocole signé par LEXUS AGRIC en janvier 2012 et sur celle du contrat d'attribution des terres daté du 13 juillet 2013 au profit de cette société, alors que les tribunaux saisis par SOPEX n'ont pas encore rendu leurs décisions.

Les dirigeants du groupe SOPEX sollicitent le Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé de prendre des initiatives de nature à protéger les intérêts des parties, conformément aux dispositions du protocole d'accord qui les lie dans le processus de concrétisation du projet agro-industriel de re-

lance de la filière hévéa au Congo. Fort du soutien des populations de KOMONO et de MBILA et celui apporté par les élus et autorités du département de la Lékoumou et, tenant compte de l'antériorité du protocole d'accord que SOPEX a signé en avril 2011 avec le gouvernement, les administrateurs de SOPEX sont convaincus que les droits et intérêts de leur groupe seront protégés par les tribunaux congolais. Tout en étant confiant sur l'issue de ce litige, les administrateurs du groupe SOPEX se réservent la possibilité de recourir à la voie diplomatique et aux tribunaux internationaux.

Enfin, le Chef de l'Etat congolais ayant pour crédo l'amélioration du climat des affaires en général et la sécurisation des investisseurs et la facilitation de l'accès au foncier, en particulier, le conseil d'administration du groupe SOPEX réaffirme l'engagement et la détermination de son groupe à contribuer au développement économique et social du Congo, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.

Fait à Anvers le 22 juillet 2013
Le Conseil d'administration

S.A. SOPEX N.V.
Generaal Lemanstraat 7A
B - 2600 Berchem
België

Offrez vous cet Ordinateur professionnel

HP 600B G640T - Freedos

HP 600B
G640T - Freedos

Processeur : 2.80ghz
Ram : 2Go
HDD : 500Go
DVD Graveur
Ecran : 19"



395.000 FCFA

Supersonic

ELECTRONIQUE \ ELECTROMÉNAGER \ INFORMATIQUE \ MOBILIER

Pointe-Noire : Blvd Ch. de Gaulle (face Park N' Shop) - B.P. 4845 - Tél. +242 05 533 41 79 / 22 294 02 70

Brazzaville : Avenue Orsy (en face de Park N' Shop) - B.P. 1107 - Tél.: +242 05 318 00 00 / 22 281 37 80
Avenue Amilcar Cabral (à côté d'Air France) - B.P. 1107 - Tél.: +242 05 527 17 99 / 22 281 37 80
E-mail : supersonic_pnr@yahoo.fr / supersonic_bzv@yahoo.fr

Musée
Franco Maria Ricci Congo

ARTS ET
EXPRESSIONS



Après le fascinant univers de Franco Maria Ricci

Venez découvrir une nouvelle exposition,

Inter-Arts,

véritable mélange artistique de l'art ancien

à la peinture en passant par

la sculpture moderne artisanale



ASSURANCES GENERALES DU CONGO

A.G.C.S.A.

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

WWW.AGCCONGO.COM

HAKUNA MATATA!



MBOTE!
Vous faites partie des privilégiés

PROGRAMME MBOTE



ECAir
Bienvenue chez vous.

www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E- mail: relationclients@flyecair.com



IMMIGRATION

Le HCR souhaite une solution définitive pour les ex-réfugiés angolais en RDC

L'institution onusienne, qui se dit prête à soutenir les deux gouvernements dans leurs efforts pour l'intégration sur le territoire de la République démocratique du Congo (RDC) des anciens réfugiés angolais, a aussi sollicité l'assistance du gouvernement angolais pour le rapatriement en Angola et l'intégration de ses compatriotes en RDC.

Une tripartite a mis ensemble, depuis le 23 juillet, à Kinshasa les experts de la RDC, de l'Angola et du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). L'objectif de ces assises est, selon l'Agence congolaise de presse, de trouver une solution définitive au problème des réfugiés angolais ayant souscrit pour le retour dans leur pays, mais qui n'ont pas pu être rapatriés avant la date de la proclamation de la clause de cessation du statut de réfugié pour les Angolais. Cette date a été fixée, note-t-on, au 30 juin 2012. Le représentant régional du HCR en RDC, Stefano Severe, cité par la source, a reconnu les efforts déployés par les différentes parties (gouvernements congolais et angolais et le HCR), pour le rapatriement de plus de dix-sept mille cent onze réfugiés angolais les

deux dernières années. Par ailleurs, il a également profité de la rencontre pour plaider la cause de vingt-quatre mille neuf cent quarante candidats au retour qui n'ont pas pu être évacués à la suite de l'arrêt de l'opération, et qui vivent présentement dans des conditions précaires. Ces derniers, a-t-il noté, ont quitté leurs domiciles, vendu leurs biens et cessé leurs occupations professionnelles dans l'attente de leur rapatriement.

Le représentant du HCR a, à ce propos, rappelé l'accord donné par la partie angolaise, depuis le mois d'octobre 2012, à la requête du HCR, en faveur de ces réfugiés. « *Le HCR reste prêt à soutenir les deux gouvernements dans leurs efforts pour faciliter le retour en Angola de ses ressortissants et est disponible pour discuter de toutes les questions y afférentes* », a souligné Stefano Severe.

De son avis, son organisme est aussi prêt à soutenir les deux gouvernements dans leurs efforts pour l'intégration sur le territoire de la RDC des anciens réfugiés angolais ayant choisi cette option, à travers l'octroi des passeports nationaux et titres de séjour de



Identification des réfugiés angolais candidats au retour/ Photo HCR

longue durée. Toutefois, il a aussi sollicité l'assistance du gouvernement angolais pour le rapatriement en Angola et l'intégration de ses compatriotes en RDC, compte tenu de nombreux défis auxquels fait face actuellement le HCR.

Les responsabilités de la RDC et de l'Angola

Pour sa part, l'Angola représenté par la directrice nationale d'assistance et de promotion sociale, chef de la délégation, s'est dit disponible à coopérer pour une issue heureuse de la situation.

La RDC, elle, en fait déjà beau-

coup, notamment par le seul fait d'avoir accepté ces ressortissants angolais sur son sol. Ces réalités ont été relevées par la secrétaire permanente de la Commission nationale pour les réfugiés (CNR), le Pr Berthe Zinga Ilunga.

Cette dernière a, en effet, relevé la totale disponibilité du gouvernement de la RDC à faciliter l'application de la décision du gouvernement angolais invoquant la clause de cessation du statut de réfugié angolais. Elle a, en outre, relevé l'arrêt du ministre de l'Intérieur portant disposition de mise en œuvre de la stratégie globale rela-

tive à la situation des réfugiés angolais et de l'applicabilité, au 30 juin 2012, de ladite clause.

La secrétaire permanente de la CNR a d'emblée noté que dans la foulée, un rapatriement massif a été organisé, ayant permis à des milliers d'Angolais de regagner la mère patrie dans les conditions de dignité et de sécurité. S'agissant de ceux ayant choisi de demeurer en RDC, le Pr Zinga Ilunga a affirmé que le gouvernement avait exceptionnellement institué en leur faveur, une disposition transitoire consistant en la délivrance d'un permis de séjour valable pendant deux ans. « *À ce jour, six mille cinq cents cartes ont été délivrées aux anciens réfugiés angolais à Kinshasa et dans la province du Bas-Congo* », a-t-elle précisé.

Pour la secrétaire permanente de la CNR, l'organisation du rapatriement hors délai des réfugiés ayant valablement exprimé leurs intentions de retour, mais qui n'ont pas pu rejoindre leur pays et l'évaluation des dispositions relatives à la régularisation du séjour d'anciens réfugiés ayant opté pour l'intégration locale en RDC sont notamment quelques défis à relever.

Lucien Dianzenza

CPI

La défense de Jean-Pierre Bemba sommée de boucler sa thèse avant le 25 octobre

Ces avocats, qui ont déjà fait défiler une vingtaine de témoins, doivent encore en citer treize à partir du 20 août, date de la reprise du procès.

La chambre de la Cour pénale internationale (CPI) a ordonné, le 23 juillet, aux avocats du sénateur et ancien-vice-président congolais, Jean-Pierre Bemba, de boucler leur thèse au plus tard le 25 octobre.

Une autre décision de cette chambre de la Cour relayée par radiokapi.net a obligé la défense de Jean-Pierre Bemba, qui a déjà fait défiler



Jean-Pierre Bemba/ Photo Tiers

une vingtaine de témoins, d'en citer encore treize, à partir du 20 août, date de la reprise du procès. Pour ces juges, si la défense est incapable de localiser ses témoins restants suffisamment à temps pour permettre à l'unité des victimes et témoins de procéder aux arrangements nécessaires, il pourra être considéré que ces témoins ne sont pas prêts à déposer dans l'affaire en présence.

Le nouveau calendrier, note-t-on, prévoit la fin de la présentation par la défense des moyens de preuve le 12 octobre. Après cette étape, le procureur devrait disposer de douze semaines (près de trois mois) pour déposer ses conclusions écrites, suivies, douze semaines plus tard, de celles de la défense.

L'agence hironnelle citée par la radio onusienne a noté que depuis le début de l'année, la présentation des moyens de défense a été plusieurs fois interrompue, parfois pendant des semaines. À la base de cette situation, l'agence a notamment identifié les difficultés à faire venir des témoins, dont certains sont réfugiés dans des pays étrangers, sans documents de voyage et craignant parfois pour leur sécurité.

Cette situation aurait mis les juges dans la difficulté de faire respecter la date du 19 juillet fixée pour la clôture de la présentation des moyens de preuve. Par contre, si le nouveau calendrier est respecté, le procès serait bouclé en 2014, et le jugement prononcé, au plus tôt, vers la fin de la même année.

L.D.

OHADA

Des grains de sable ralentissent l'intégration

Les enjeux demeurent complexes si l'on en juge les points de divergence, notamment la difficulté à harmoniser et adopter un droit du travail faute d'un consensus au sein des pays membres de l'espace régional.

De nombreux États membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) continuent à considérer le droit du travail comme un champ où doit s'appliquer la législation nationale en la matière, au regard des spécificités propres à chaque pays. D'autres contraintes importantes liées à l'adhésion à l'Ohada sont épinglées, notamment la difficulté d'appliquer une sanction commune (la présence de plusieurs espaces monétaires empêchant l'application des amendes harmonisées, d'où le choix des États membres de ne pas harmoniser les sanctions) ou encore, la plus récurrente, l'éloignement de la Cour commune à Abidjan, avec comme corollaire la dominance inquiétante des pouvoirs ivoiriens au détriment d'autres États membres. D'où l'espoir suscité par l'annonce d'une délocalisation prochaine de l'audience. Le processus n'est donc pas simple à parachever. Certains pays comme la RDC ont dû négocier au moins une fois un moratoire pour ses entreprises publiques transformées en sociétés commerciales. « *Ce moratoire obtenu d'ailleurs*

par la RDC instaure déjà des régimes d'exception, et cela ne peut qu'accroître le doute sur la suite du processus », selon un juriste. Dans le secteur public, si certains pays comme la République du Congo ont continué à faire prévaloir le statut « *d'entreprise publique* » pour échapper au droit Ohada, gardant par la même occasion le même système, d'autres comme le Bénin ont écarté toute cohabitation en exigeant à leurs mandataires publics de se conformer à l'une des quatre catégories de sociétés reconnues par le droit harmonisé. En adhérant à l'Ohada, les États membres acceptent d'abandonner une partie de leur souveraineté mais le processus qui s'ensuit doit aboutir à l'application stricte des Actes uniformes au terme d'une transition de deux ans. Tout doit être actualisé, repensé et adapté au nouveau droit et cela exige des réformes importantes et un effort soutenu pour venir à bout des résistances de l'administration et même des cours et tribunaux dépouillés de leur compétence sur les matières relevant des Actes uniformes. Pas de confusion possible, la législation nationale continuera donc à s'appliquer sur les activités commerciales en dehors de celles relevant des matières harmonisées. Même les sociétés en activité avant l'adhésion doivent, au cours de cette transition, se

conformer au droit Ohada.

La RDC, 17^e État adhérent, doit se préparer à des mutations profondes, notamment de son Code de la famille même si, officiellement, il n'est pas repris comme une matière à harmoniser. En effet, ont estimé les juristes, le droit Ohada ne fait pas de distinction entre homme et femme. Il ne soumet pas la femme à une quelconque autorisation avant d'exercer une activité commerciale. Toutefois, l'on est encore loin de penser à un Code de la famille totalement révisé par le droit Ohada qui reste, pour l'heure, orienté essentiellement vers des objectifs précis. Toutefois, les plus pessimistes avancent comme argument le fait qu'aucune limite ne soit justement prévue au processus d'intégration, et ce qui apparaît aujourd'hui comme une avancée dans l'amélioration du climat des affaires et des investissements, risquent de devenir un piège qui se refermera sur les États membres. Jusqu'où ira le droit Ohada, faut-il craindre des actions futures sans réel texte mais au nom de l'idéal communautaire ? Autant de préoccupations exprimées par les analystes d'un camp comme de l'autre. Mais, ont-ils insisté, il faut des concessions à court terme pour arriver au succès sur le long terme. L'avenir montrera si le choix de l'intégration a pu résoudre plus de problèmes qu'il en a posé.

Laurent Essolomwa

BANDUNDU-LUNDA NORTE

Un nouveau départ dans les échanges entre les deux provinces

La cérémonie de signature d'un protocole d'accord organisée, le 24 juillet, à la salle Sadiasano de Kikwit à l'occasion de l'ouverture officielle des frontières congolo-angolaises a permis aux deux gouverneurs, Jean Kamisendo de la RDC et Ernesto Mwangaza de l'Angola, de réaffirmer la nécessité de consolider les relations sur les plans économique, culturel et même scientifique.

La rencontre, qui a concerné les frontières situées dans la partie centre-ouest de la RDC, le Bandundu plus précisément (du reste plein de symboles forts), a eu lieu dans le cadre des deuxièmes retrouvailles bilatérales entre la province du Bandundu et celle de Lunda Norte. Cette rencontre des gouverneurs a été précédée par des travaux en commissions mixtes des experts des deux provinces. Au total, deux commissions ont planché respectivement sur les questions sécuritaires et de défense ainsi que les échanges socioéconomiques.

Pour la première commission, en charge des questions de défense et de sécurité, il est important pour les deux pays de poursuivre les efforts visant à dissuader les clandestins à traverser d'une frontière à l'autre en violant les normes en la matière. L'autre recommandation a mis en avant plan la nécessité de procéder à une vérification des bornes frontières, une question stratégique pour les deux provinces. Il a été réaffirmé l'intangibilité des frontières nationales. Quant à la seconde commission chargée des questions économiques, celle-ci a enjoint aux différents chefs de service public des deux provinces de collaborer étroitement

dans les domaines de la culture et des échanges économiques. Ils devront proposer des projets concrets. Déjà, l'on a annoncé la validation d'un projet de jumelage de la ville congolaise de Kikwit et celle de Ndundo, chef-lieu de la province de Lunda Norte.

Chaque partie a montré une attention particulière au développement des relations fructueuses au regard des liens profonds. En effet, il existe même une population transfrontalière : les Tshokwe. Outre les cadeaux symboliques, une invitation formelle a été adressée au gouverneur Kamisendo de se rendre très bientôt à Lunda Norte. Ernesto Mwangaza a tenu à exprimer un message d'apaisement à l'endroit de son homologue en se déclarant tout à fait disposé à faire partie de la solution plutôt que du problème. Pour sa part, Jean Kamisendo a insisté sur les opportunités de développer des activités commerciale et culturelle.

Autre signe d'une nouvelle ère de coopération, la visite des deux gouverneurs à l'Université de Kikwit. La ville de Lunda-Norte a besoin de la main d'œuvre congolaise dans les domaines de la médecine et de l'enseignement, a martelé Ernesto Mwangaza. Au lieu de recourir à la main d'œuvre vietnamienne et thaïlandaise, les finalistes congolais pourront faire l'affaire et dispenser des cours à l'université de Lunda Norte. Au besoin, les étudiants angolais se joindront à leurs collègues de la RDC pour suivre ensemble les cours à Kikwit, à quelque cinquante minutes de la ville angolaise.

Laurent Essolomwa

OPPOSITION

Les FAC et alliés initient une pétition contre la révision de la Constitution

La plate-forme politique s'oppose à la révision de l'article 220 de la constitution qui fixe notamment le nombre et la durée des mandats d'un chef d'État en RDC

Démarré depuis le 23 juillet, le conclave des Forces acquises au changement (FAC) et alliés se poursuit sans entrave. En attendant le communiqué final devant sanctionner ces assises qui se démarquent du dernier conclave de l'opposition tenu à Limete, les participants ont déjà annoncé les couleurs à l'ouverture des assises. « Pas question de modifier la Constitution », paraît être l'idée directrice qui sous-tend ces travaux. Maître d'œuvre, Martin Fayulu en sa qualité de coordonnateur de cette plate-forme politique, était on ne peut plus clair dans son discours inaugural. « Les FAC s'opposent et s'opposeront avec la dernière énergie à toute tentative de révision de toutes les dispositions verrouillées de la Constitution visées dans l'article 220 », avait-il martelé.

Passant de la parole à l'acte, il a annoncé, séance tenante, le lancement d'une campagne dénommée « Touche pas à mon



Une réunion de l'opposition en prévision des concertations nationales

220 et pas de présidence à vie en RDC ». Il a en profité pour inviter la population à signer une pétition pour marquer son opposition à toute velléité de révision de la Constitution précisément en ce qui concerne les dispositions verrouillées visées dans l'article 220. Celui-ci dispose ce qui suit : « La forme républicaine de l'État, le principe du suffrage universel, la forme représentative du gouvernement, le nombre et la durée des mandats du président de la République, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et syndical ne peu-

vent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle ».

En fait, les FAC et alliés refusent de cautionner une nouvelle fraude électorale à l'image de ce qui s'est passé en 2011 suite à la révision de la Constitution laquelle a ramené l'élection présidentielle de deux à un tour. Cette fois-ci, les FAC tiennent au respect de la Constitution toute velléité qui tendraient à revoir la Constitution dans le sens de privilégier les intérêts de la majorité au pouvoir. Tous ceux qui appuyeront cette idée seront combattus avec la dernière énergie.

Alain Diasso

COOPÉRATION

La ministre de la Santé de la province de Hebei, en Chine, séjourne en RDC

Les relations entre les deux États dans le domaine sanitaire sont au beau fixe.

Depuis le 23 juillet, la ministre de la Santé de la province de Hebei en Chine, Yu Suwei, séjourne en RDC. Elle a été reçue le 24 juillet par le ministre congolais de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi. Expliquant la raison de sa visite en RDC, Yu Suwei souligne qu'elle est venue dans le cadre du renforcement de la coopération entre son pays et la RDC, précisément dans le domaine de la santé, qu'elle qualifie de meilleure. En outre, elle salue la collaboration qui existe entre la mission médicale chinoise et le ministère de la Santé publique. Elle souhaite que l'amitié sino-congolaise s'étende comme le fleuve Congo. Dans l'après-midi



Au milieu, Yu Suwei et le Dr Félix Kabange Numbi

de mercredi, Yu Suwei a remis à l'hôpital de l'amitié sino-congolaise un important lot de médicaments et des équipements médicaux. C'est le directeur adjoint du cabinet du ministre de la Santé publique, le Dr Faustin Chenge, qui l'a réceptionné symboliquement après l'avoir remis au médecin directeur de cet hôpital, le Dr

Roger Kabangu, sous les applaudissements nourris et frénétiques du personnel soignant. Peu avant la remise des médicaments, il y a eu échange des cadeaux entre la ministre de la Santé de la province de Hebei et le directeur adjoint du cabinet du ministre de la Santé publique.

Aline Nzuzi

FARDC ET PNC

Reconnaissance des grades d'une centaine d'officiers récemment promus

La cérémonie s'inscrivait dans la continuité des réformes engagées dans les secteurs de la défense et de la sécurité sous l'impulsion de Joseph Kabila en sa qualité de commandant suprême des Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) et de la Police nationale congolaise (PNC). Émouvante et pleine de signification, c'est le moins qu'on puisse dire de la cérémonie de reconnaissance des grades des officiers généraux récemment promus qui s'est déroulée, le 24 juillet, à la Cité de l'Union africaine. Le chef de l'État, Joseph Kabila, en sa qualité de commandant suprême des Fardc et de la PNC, a personnellement présidé cette manifestation qui concernait une centaine d'officiers généraux et supérieurs dont une trentaine mis à la retraite.

La présence sur les lieux des chefs des corps constitués de la République, des ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques accrédités en RDC ainsi que des diverses personnalités politiques et administratives conférait à l'évènement toute sa solennité. La cérémonie a été marquée essentiellement, à côté du rite traditionnel consacré, par l'adresse du vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale et des anciens combattants, Alexan-

dre Luba Ntambo. Ce dernier a, de prime abord, tenu à circonscrire l'évènement qu'il a inscrit dans le cadre de la réforme des Fardc et de la PNC. Une réforme initiée par Joseph Kabila qui, en bon visionnaire, s'attelle à développer les capacités du système de défense du pays à travers une politique novatrice soutenue par le choix des hommes qu'il faut à la place qu'il faut. Il s'agit, comme l'a indiqué Alexandre Luba Ntambo, de mettre en place de nouvelles structures de commandement animées par des hommes et des femmes compétents. C'est dans ce contexte, a-t-il ajouté, qu'il faudra situer la série d'ordonnances signées, le 7 juillet, par le président de la République au terme desquelles de nombreux officiers ont été avancés en grade et d'autres mis à la retraite. Pour les officiers des Fardc et de la police qui n'étaient pas concernés par l'évènement du jour, Alexandre Luba Ntambo leur a demandé de s'inscrire dans la vision du chef de l'État et redoubler d'efforts pour mériter de la Nation et bénéficier aussi d'une promotion prochainement. Il a, par ailleurs, tenu à rassurer les nouveaux promus qu'ils bénéficieront de tous les avantages dus à leur rang. Un défilé militaire a clos cette cérémonie solennelle.

A.D.

JEUX DE LA FRANCOPHONIE

La RDC dans le groupe de la Côte d'Ivoire en football

Les septièmes Jeux de la Francophonie se tiendront à Nice, en France, en septembre de cette année. L'organisateur des jeux a tiré au sort les pays en football et en basket-ball.

Les Léopards football de moins de 20 ans de la RDC attendus à cette compétition se retrouvent dans le groupe A, en compagnie des jeunes de la Côte d'Ivoire, du Cap-Vert et du Niger. Le groupe B se compose du Gabon, du Sénégal, d'Haïti et du Liban. Le Cameroun, le Maroc, le Burkina Faso et le Tchad sont dans le groupe C, et le groupe D renferme la France, le Canada, le Congo-Brazzaville et le Rwanda. Le tournoi de football débute le 1er septembre.

La jeune sélection congolaise pourrait être composée des joueurs qui ont pris part au tournoi international de Toulon, en France, en mai et juin. Au sein de cette équipe -diri-



Léopards U20 football en préparation lors du tournoi de Toulon

gée par l'ancien sélectionneur Sébastien Migné (adjoint de Claude Le Roy) chez les Léopards A-, il y avait, entre autres, Hervé Ndonga et Merveille Bope (TP Mazembe), Lorhim Diafuka (Vannes/France), Riffi Mandanda (Compiègne/France), Chan-

cel Mbemba (Anderlecht/Belgique), Marcel Tisserand (Monaco/France), Olivier Lusamba (Nancy/France), Anthony Walongwa (FC Nantes/France), Omenuke Mfulu (Lille/France), Harrison Manzala (Le Havre/France), Herman Kabasele (Évian/France), Mike Cestor

(Woking/Angleterre), Manzia Budge (Étoile du Sahel/Tunisie), Katshimouka Grace (FC Tours/France), Jonathan Bijimine (Sedan/France) et Clark Nsikulu (Évian/France), etc.

La Fédération congolaise de football association devra rapidement mettre en place un nouveau staff technique des Léopards U20. Notons que la quasi-totalité de ces joueurs furent encadrés pendant plusieurs années par l'entraîneur Éric Tshibusu au sein de l'ASBL Léopards en Europe. Mais il a été mis à l'écart au profit de Sébastien Migné.

En basket-ball, la RDC partage le groupe B avec la France, la Tunisie et le Luxembourg. Le groupe A est constitué du Canada-Québec, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et de la Pologne. Le Liban, la Roumanie, le Sénégal, et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont dans le groupe C ; et dans le

groupe D il y a le Mozambique, la Suisse, le Mali et l'Égypte.

La RDC sera aussi présente en lutte africaine dans les deux versions, et aussi en tennis de table par équipe, en judo, en taekwondo. L'athlétisme congolais est aussi en lice aux Jeux de la Francophonie avec quatre athlètes, apprend-on, avec Lomba Bilisi (en stage en Île Maurice), Massanga Jean-Paul au saut en hauteur, Kasongo Julie (100 et 200 m) et Kazadi Tshinguta dans les 1500 m. Les coureurs cyclistes de la RDC vont se mesurer à ceux d'Arménie, Burkina-Faso, Cameroun, Canada, Canada Québec, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Fédération Wallonie-Bruxelles, France, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Maroc, Monaco, Rwanda et Suisse. Enfin, la RDC est également à ces jeux en handispport.

Martin Enyimo

CHINAFRIQUE

L'Empire du milieu durcit l'entrée et le séjour des étrangers dans son territoire

Des règles plus rigoureuses de standardisation de la délivrance des visas et de gestion des étrangers par les services concernés entreront en vigueur dès le mois de septembre dans ce nouvel eldorado pour un nombre de plus en plus important d'Africains dont les originaires de la RDC qui y vont à la fois pour des raisons économiques, en l'occurrence l'achat des produits manufacturés à bas prix, mais aussi familiale et académique.

Élaborée en remplacement du règlement de décembre 1986, la nouvelle réglementation d'entrée-sortie dispose d'une quarantaine d'articles parmi lesquels la constitution d'une douzaine de types de visas ordinaires. Ceux se rapportant aux catégories R et Q concernent respectivement les professionnels étrangers de haut niveau et les étrangers en visite familiale en Chine. Les nouvelles mesures aideront l'Empire du milieu à faire face à l'entrée massive d'immigrants en quête d'un mieux-être dans l'une des plus importantes économies émergentes d'Asie.

La même rigueur est aussi constatée dans

le séjour des étrangers. Désormais, tout étranger présent en Chine après la période autorisée est déclaré en « situation irrégulière », avec toutes les répercussions qui peuvent s'ensuivre. Cette présence illégale est élargie aux étrangers qui foulent le sol chinois sans visa, y compris ceux qui se retrouvent en Chine au-delà de la période d'exemption de visa sans déposer une demande de permis de séjour ou un certificat de séjour.

Une attention particulière est aussi attachée à la présence de l'étranger dans la région chinoise où son séjour est limité. Ceux qui vont au-delà du périmètre autorisé sont aussi déclarés « résidents illégaux ». Les étudiants étrangers désireux de travailler en Chine dans le cadre des emplois à temps partiel ou des stages devront d'abord en informer les agences de gestion d'entrée-sortie des organismes locaux de la sécurité publique. Ces dernières devront porter cette information sur leurs certificats de résidence. De même, il est obligatoire à tout étranger qui quitte son emploi ou change de lieu

de travail, y compris l'étudiant étranger qui quitte l'institution qui l'a inscrit, de porter immédiatement cette information aux agences de gestion d'entrée-sortie des organismes locaux de la sécurité publique concernés.

La donne est de taille en raison de l'attrait du marché chinois et des perspectives prometteuses qui font état de l'augmentation du volume des échanges entre la Chine et l'Afrique. Certes, les immigrants ne cessent de franchir les frontières chinoises. Mais à l'inverse, ont rappelé les analystes, l'Afrique, pour ne citer que ce continent, compte un nombre considérable de Chinois souvent entrés en clandestinité. Cette forte communauté chinoise travaille parfois sans autorisation, voire exerce le petit commerce en violation des lois des pays d'accueil. Il est clair, ont-ils estimé, que la tentation sera forte pour une mesure de rétorsion qui compliquerait le géant asiatique dans un continent où il règne en maître absolu après l'essoufflement des économies occidentales.

Laurent Essolomwa

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Les demi-finales reportées au 26 juillet à Boma

La raison principale de ce report est le retard de Bukavu Dawa qui n'a pas encore joint Boma, lieu de la compétition. L'on rappelle que MK s'opposera à Groupe Bazano et Bukavu Dawa affrontera Vutuka.



Match au stade Socol de Boma, lieu de la phase finale de la 49^e Coupe du Congo

Les demi-finales de la 49^e Coupe du Congo de football n'ont pas été jouées le 24 juillet au stade Socol de Boma dans la province du Bas-Congo. Le FC MK de Kinshasa doit affronter Jeunesse sportive Groupe Bazano de Lubumbashi et Bukavu Dawa du Sud-Kivu s'oppose à Vutuka de Kikwit.

L'organisateur a reprogrammé les deux rencontres pour le 26 juillet afin d'attendre la formation de Bukavu Dawa qui n'a pas encore joint la ville de Boma. Aux dernières nouvelles, la délégation de Bukavu Dawa séjournait à Goma, le 23 juillet, dans le Nord-Kivu dans l'objectif de prendre un vol pour Kinshasa et enfin s'acheminer à Boma.

Rappelons que le FC MK du tuteur et homme d'affaires Max Mokeky Nzangi s'est qualifié sur le site de Boma avec la totalité des points. JS Groupe Bazano s'est adjugé la première place sur le site de Mbuji-Mayi dans la province du Kasai oriental, tandis qu'OC Bukavu Dawa a fini en pôle position à Bukavu au Sud-Kivu. AS Vutuka de Kikwit a été repêché comme meilleur deuxième de trois sites du tour qualificatif de l'édition de cette année de la Coupe du Congo de football.

La finale de la compétition se jouera le 28 juillet au stade Socol de Boma. Et le vainqueur de la Coupe du Congo accompagnera la formation du CS Don Bosco de Lubumbashi en Coupe de la Confédération en 2014.

M.E.

VACCINATION

L'approche taillée sur mesure pour la RDC élaborée

Le contenu de la nouvelle stratégie a été défini par les différents experts au cours de la revue externe de ladite approche tenue du 22 au 23 juillet dans la salle polyvalente de l'OMS.

Les participants à la revue ont fait un examen critique du contenu de cette nouvelle approche autour de trois questions, à savoir si l'identification du problème était claire, si la réponse proposée dans l'approche taillée sur mesure était appropriée et si le cadre de suivi était adapté.

Après discussion, les participants sont tous unanimes que la nouvelle approche est utile pour aider à répondre aux besoins du pays en matière de vaccination. L'approche taillée sur mesure n'est pas un plan mais plutôt un cadre

définissant les principes de flexibilité dans la procédure et les politiques de l'Alliance mondiale pour le vaccin et la vaccination (Gavi) en vue d'un appui adéquat à la RDC.

Cette approche ainsi élaborée, indique la coordinatrice régionale de Gavi pour l'Afrique de l'Ouest et du centre-pays francophones, Dr Marthe Sylvie Essengue, il ne reste qu'au niveau de la direction de Gavi de la valider. Il reste également de faire sortir la RDC de la situation de défaut de cofinancement, d'identifier les volets de l'approche taillée sur mesure et enfin de finaliser le plan de transition vers la viabilité financière de la vaccination.

Pour renforcer les activités de la vaccination, les participants à la revue ex-

terne de l'approche taillée sur mesure pensent qu'il faut améliorer la chaîne d'approvisionnement et le système de gestion de vaccin, de renforcer la qualité des données pour mieux gérer la prise des décisions et de renforcer le financement durable pour la vaccination aux niveaux national et provincial. Clôturant cette revue, le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi, révèle que l'approche taillée sur mesure n'est pas un nouveau plan qui vient s'ajouter aux plans existants mais elle n'est qu'une approche « pour nous aider dans la mise en œuvre des plans qui existent. C'est une approche qui prend en compte les réalités du terrain ».

Aline Nzuzi

CONTENTIEUX ÉLECTORAL DE LA FÉCOHAND

M^e Amédée Nganga plaide pour une solution d'urgence

L'avocat du candidat, Benjamin Mankou, envisage une procédure en référé devant la Chambre de conciliation d'arbitrage et du sport (CCAS) pour pallier le retard observé dans la mise en place de la commission ad hoc ordonnée par la juridiction.



M^e Amédée Nganga lors du point de presse. Crédit photo : Adiac

M^e Amédée Nganga estime que la décision rendue le 2 juillet par la CCAS, doit être respectée. Cette décision, rappelons-le, annulait l'assemblée générale électorale de Fédération congolaise de handball (Fécohand) et ordonnait la mise en place d'une commission ad hoc pour la gestion des affaires courantes de la structure. Le temps pour les deux candidats, le sortant Henri Joseph Parra et Benjamin Mankou, de se préparer pour retourner aux urnes. La sentence a été prononcée mais son application tarde à venir. D'autant plus que le compte-rendu de la séance de travail, entre le Comité national olympique et sportif congolais et la CCAS, maintenait le bureau sortant en fonction, en attendant que les notifications de la sentence soient faites.

Pourtant, M^e Amédée Nganga conteste cette procédure. « La décision de la CCAS est entrée en vigueur le jour même où elle a été rendue. Si cette juridiction estimait que la décision devrait prendre effet à un temps donné, elle l'aurait signifié. Ce qui devrait permettre au bureau sortant de gérer la fédération jusqu'aux élections. Or, ce n'est pas le cas », a-t-il déclaré avant d'expliquer qu'il saisira la CCAS en référé pour annuler cette note afin de trouver une solution de rechange.

Rominique Nerplat Makaya

COMPÉTITIONS INTERCLUBS DE LA CAF

Le nombre des représentants congolais passe de deux à quatre

Les récentes prestations de l'Athlétic club Léopards de Dolisie ont fait gagner à la Fédération congolaise de football (Fécofoot) des places supplémentaires en Ligue africaine des champions et en Coupe de la confédération.

Dans le courrier qu'elle a adressé à la Fécofoot, la Confédération africaine de football a signifié que le Congo se classait désormais parmi les douze premiers pays au classement des clubs engagés dans ses compétitions. La position qu'occupe actuellement le football congolais lui permet d'avoir plus de représentants en compétitions interclubs en 2014. Le pays aura en effet deux représentants en Ligue africaine des champions, en l'occurrence l'équipe championne du Congo et son dauphin, et deux autres en Coupe afri-

caine des confédérations, à savoir le vainqueur de la coupe nationale et le finaliste ou bien l'équipe classée troisième du championnat national. « Le formulaire d'engagement doit parvenir au secrétariat de la CAF avant le 30 novembre, le cachet de la poste du Caire faisant foi », a indiqué la CAF dans son courrier.

Le Congo doit cette récompense aux différentes prestations de l'AC Léopards de Dolisie. Le club a fait preuve d'une bonne organisation et d'un recrutement à la taille des compétitions pour intégrer, en l'espace de deux ans, la cour des grands avant de remporter, la saison dernière, la neuvième Coupe africaine des confédérations. Premier club congolais à intégrer la phase de poule d'une compétition africaine depuis la nou-

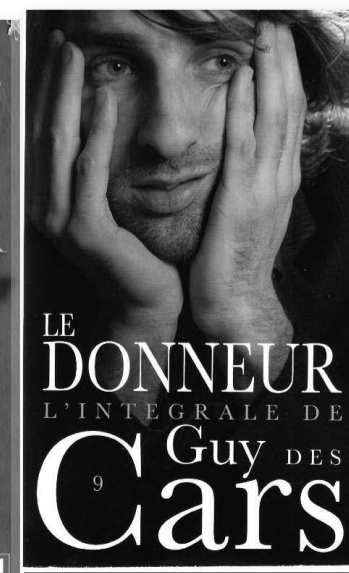
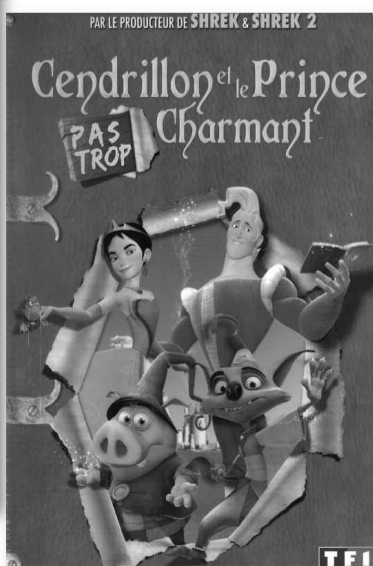
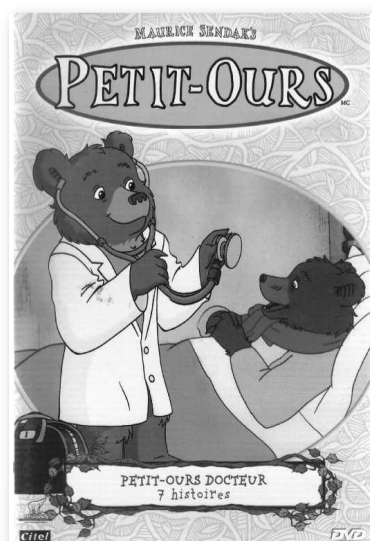
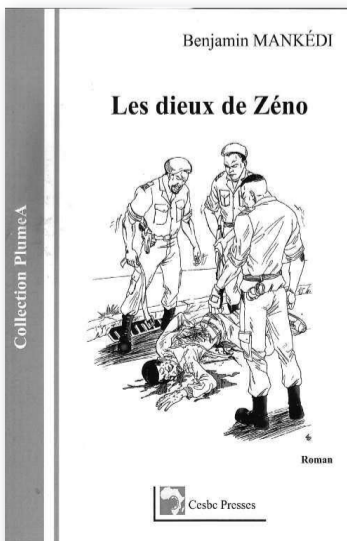
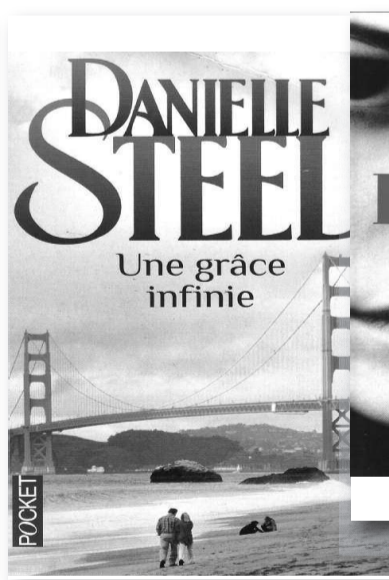
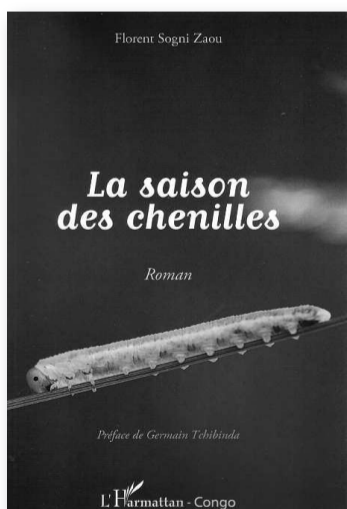
velle configuration, l'AC Léopards a réédité cet exploit en disputant cette saison les matchs de poules de la Ligue africaine des champions.

Avoir plus d'équipes en compétitions africaines est certes une bonne chose. Encore faut-il préserver ce nombre par la stabilité des performances des clubs congolais. Car des contre-performances au début des compétitions conduiront la CAF à revoir au rabais le quota des clubs congolais.

Notons que seules deux équipes congolaises ont déjà remporté les coupes africaines des clubs : le Club athlétique Renaissance Aiglon en Coupe des clubs champions 1974 et l'AC Léopards de Dolisie à la neuvième édition de la Coupe africaine de la confédération.

James Golden Eloué

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



FOOTBALL

Des actes de vandalisme au stade Alphonse-Massamba-Débat

Les tribunes du plus grand stade du Congo ont fait l'objet d'actes de vandalisme commis par des supporters des Diables noirs, le 23 juillet.

L'équipe des Diables noirs recevait mardi, le FC Kondzo en match retour des quarts de finale de la Coupe du Congo de football. À l'aller, le FC Kondzo avait dominé sur le score de 2-1. Le match du 23 juillet était donc capital pour les Diables noirs. Après un score de parité de 0-0 à la pause, les Jaune-et-Noir rattrapèrent leur retard par l'entremise de Bercyl Obassi avant que Arci Biassadila ne double la mise. À cette période du match, le score est de 2-0 en faveur des Diables noirs. Malheureusement pour eux, le FC Kondzo réduisait le score dans les ultimes minutes du temps additionnel par le biais de Kabangu, remettant ainsi les deux équipes à deux buts partout pour l'ensemble de deux matchs soit 2-1 à l'al-

ler comme au retour.

Sauf qu'à la grande surprise, les sièges de la tribune ont été pris pour cible par les supporters Diablotins. Ces derniers protestaient ainsi contre un arbitrage orienté qui, selon eux, a dépassé le temps additionnel prévu, ayant permis au FC Kondzo de réduire le score en toute fin de rencontre. Les supporters des Jaune-et-Noir, pendant patience, ont arraché les sièges du stade et en ont brûlé quelques-uns. Quelques portes en grillage séparant les tribunes de l'aire de jeu ont été, elles aussi, détruites.

Les policiers déployés sur le stade sont restés impuissants. Explication : le chef de l'État se trouvant avec ses invités au ministère des Affaires étrangères, il n'était pas question pour eux d'utiliser la force et de troubler l'ordre public. Les agents de l'ordre ont gardé leur sang-froid malgré l'agitation du public des Dia-



Vue des sièges arrachés © ADIAC

bles noirs qui lançait des pierres contre eux. Un dirigeant des Diables noirs a demandé à ses pouillains de quitter l'aire de jeu. Ces sièges, il faut le rappeler avaient été installés en urgence en 2009 suite à la menace de fermeture du

stade par la Fédération internationale de football association. Ironie du sort, la séance de tirs au but qui suit est remportée par les Diables noirs, 5-4. Malgré cela, on retiendra que le spectacle que les supporters des Diables noirs ont

offert au public et aux dirigeants fédéraux est lamentable. D'autant qu'après la victoire de leur équipe aux tirs au but, les mêmes supporters sont descendus rapporter ce qu'ils avaient cassé.

Ce comportement devrait interpeller la Fédération congolaise de football qui organise des compétitions dans les installations de l'État car il va à l'encontre de la vision du gouvernement de la République qui s'est lancé dans un vaste chantier d'équipement du pays en infrastructures en vue de relever le niveau du football national et de réussir le pari de l'organisation en 2015, à Brazzaville, des onzièmes

Jeux africains avec des infrastructures de qualité.

La balle est dans le camp de la commission de discipline de la Fécofoot qui se prononcera dans les prochains jours.

James Golden Eloué

HANDBALL

Asoc et Patronage remportent le championnat départemental de Pointe-Noire

Le 21 juillet, à une journée de la fin de la compétition, l'Association sportive océan (Asoc) cadet homme, a battu Cheminot par forfait, et Patronage senior dame s'imposait face à Banko, 35-28.

Les deux équipes ont fait un championnat sans faute en remportant tous les matchs joués. Chez les cadets, Asoc s'est offert le titre du premier championnat de la catégorie devant As Cheminot et CTAHB. L'entraîneur de l'équipe, Victor Maténé, s'est félicité de cet exploit. « Je suis content dans la mesure où les enfants ont joué un championnat en aller retour sans une seule défaite. Ils ont gagné tous les matchs joués, c'est la conséquence d'un bon encadrement », a-t-il déclaré, avant d'expliquer : « J'avais bâti ma politique sur les enfants de 8 à 9 ans que j'ai préparés pendant trois ans et, aujourd'hui, je récolte le fruit de mon travail réalisé grâce au soutien du président d'honneur, Dieudonné NgafaKoho. C'est la meilleure politique et toutes les équipes devraient l'adopter. »

Cependant, en senior dame, Patronage a repris son titre que le même adversaire (Banko) avait détrôné la saison dernière. En attendant leur dernier match, les pouliches du coach Claise Kombo totalisent 12 points devant Tié-Tié, 8 points, et Banko, 6 points. « Nous sommes contents de remporter le titre. Il faut reconnaître que Banko a une jeunesse qui a des atouts, mais l'équipe n'a pas pu les conserver », a reconnu Claise Kombo. Il a poursuivi qu'après ce match, l'équipe va commencer sa préparation pour le championnat national prévu en septembre, tout en espérant faire une bonne prestation par rapport à la saison dernière.

Les autres résultats du 21 juillet, en junior dame : Tié-Tié/Munisport, 15-21 ; CTAHB/Banko, 17-42

En junior homme : CTAHB/AS Cheminot, 31-38

Rappelons que le championnat départemental de handball de la ligue interdépartementale du Kouilou Pointe-Noire s'achèvera le 27 juillet au km4.

Charlem Léa Legnoki

AÏKIDO

Les enfants motivés pour la neuvième édition de l'Aïki-Vacance

Cette année, pour les vacances, plus d'une vingtaine d'enfants de 5 à 12 ans ont répondu présents au rendez-vous d'apprentissage de l'aïkido lancé le 24 juillet.



Une démonstration entre maître et élève. Crédit photo Adiac

L'objectif de vulgariser l'aïkido auprès des jeunes Congolais semblait être atteint dès le premier jour du lancement de la neuvième édition de l'Aïki-Vacance, vu le nombre de budokas présents sur le tatami et de spectateurs sur les bancs, visiblement séduits par cet art martial japonais. L'Aïki-Vacance ne concerne pas uniquement Brazzaville puisqu'à Pointe-Noire les dojos ont également ouvert leurs portes aux plus jeunes.

Pour cette édition, les enseignements sont axés sur les techniques de projection (nage-waza) et d'immobilisation (osae-waza). L'apprentissage des déplacements de base (tai sabaki, tenkan) et des chutes (ushiro, mae et

yoko ukemi) est également à l'ordre du jour. Les cours sont dispensés par un collège de ceintures de la discipline.

La pratique de l'aïkido, il faut le souligner, intègre l'initiation aux techniques contre les attaques à armes blanches (couteau, bâton, bouteilles, etc.). Mais pour les Aïki-vacanciers, l'usage de ces outils n'est pas de mise car ils ne relèvent pas de leur niveau.

Les séances d'entraînement se tiennent du lundi au vendredi en matinée au dojo « Les Verts », situé dans le zoo, derrière le Palais des congrès. En début de soirée, les cours sont réservés aux pratiquants habituels et avancés en grades et en âges. La formation

Aïki-Vacance est gratuite. Chaque participant doit disposer d'une ceinture blanche et d'un kimono à veste croisée de préférence. Cette tenue est, en effet, la mieux adaptée à la pratique de l'aïkido car elle favorise la liberté de mouvement, notamment pour les techniques de projections.

À l'issue des trois mois de formation, les Aïki-vacanciers seront soumis à une évaluation qui leur permettra d'obtenir le grade de ceinture jaune. Les apprenants déjà initiés lors des précédentes éditions verront, quant à eux, leur grade croître de la ceinture jaune à la ceinture marron, selon le niveau atteint.

Rominique Nerplat Makaya

CAMEROUN

La Fifa lève la suspension de la Fécafoot

La Fédération internationale de football association (Fifa) a annoncé, le 22 juillet, avoir levé la suspension de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) prise le 4 juillet dernier pour ingérence gouvernementale. L'équipe nationale du Cameroun, les Lions indomptables, pourra reprendre la phase de qualifications pour le Mondial 2014, qui aura lieu au Brésil. La Fifa indique que « les conditions préalablement fixées sont désormais remplies. » Le communiqué poursuit : « Comme requis par le comité d'urgence de la Fifa, le comité de normalisation désigné le 20 juillet 2013 a en effet pu prendre ses fonctions ce lundi au siège de la Fécafoot en présence des observateurs de la Fifa et de la Confédération africaine de football. La levée de suspension signifie que les clubs, officiels et autres représentants de la Fécafoot peuvent immédiatement reprendre les activités interrompues [et qu'elle continuera] de suivre de près la situation, notamment en ce qui concerne la révision des statuts de la Fécafoot. »

Cette décision a été prise par la Fifa après l'annulation de la réélection du président sortant de la Fécafoot, Iya Mohamed, écroulé pour malversations financières présumées, réélu le 20 juin au terme d'un scrutin controversé, alors qu'il était déjà en détention provisoire.

Noël Ndong